

CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

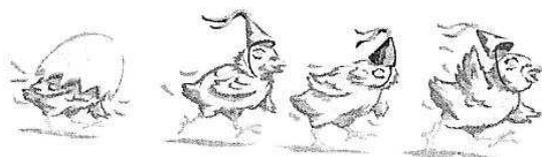


Bulletin Municipal

Janvier 2000

SOMMAIRE

Le Mot du Maire.....	1	Etat Civil	
Info pratique		❖ Naissances.....	13
❖ Services Publics.....	2	❖ Mariages.....	13
❖ Le Personnel Communal.....	2	❖ Décès.....	13
❖ Première Urgence.....	2	Médailles	
❖ Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie.....	2	❖ Première remise de Médailles du Travail à la S.R.V.....	15
❖ A.D.M.R.....	3	❖ La Fête des Mères.....	15
❖ A.P.E.F.....	3	La Forêt	
❖ PLURISERVICE.....	4	❖ La Forêt à Champagné Saint Hilaire.....	19
❖ Carte Vitale.....	4	❖ Avis aux habitants de la Commune.....	19
❖ Population.....	4	L'école	
❖ Construction et aménagement.....	5	❖ Des nouvelles de l'école.....	20 à 21
❖ La cantine scolaire.....	5	Vie des Associations	
❖ Avis aux amateurs.....	5	❖ Les Aînés.....	22
❖ Concessions funéraires.....	6	❖ A.F.N.....	22
❖ Location des salles.....	14	❖ Les Donneurs de Sang.....	23
❖ Calendrier des manifestations an 2000.....	35	❖ L'A.C.C.A.....	23
❖ Artisans et Commerçants.....	36	❖ Gymnastique Volontaire.....	24
Vie Municipale		❖ Le Comité des Fêtes.....	24 à 25
❖ Budget primitif 1999.....	7	❖ Trot 86.....	26
❖ Subventions.....	7	❖ Le Merveilleux Noël de Champagné St Hilaire.....	26
❖ Taux d'imposition des quatre taxes directes locales.....	7	❖ Les Parents d'élèves.....	27
❖ Votre Conseil Municipal.....	8	❖ U.S.E.P.....	27
❖ Les travaux du Conseil Municipal.....	8 à 9	❖ Communauté Locale de Champagné St Hilaire.....	28
❖ Les travaux de l'école se poursuivent.....	10	❖ Boule de Neige.....	29
❖ Voirie.....	10	❖ Equi Saint Hilaire.....	29
❖ La Base de Loisirs.....	16	Fait divers	
❖ La Pêche.....	16	❖ Le crime des grands bois de La Millière.....	30 à 32
❖ Bilan saison 1999.....	16	Randonnée	
❖ La Randonnée Pédestre.....	17	❖ Circuits.....	33
❖ Gîte d'étape Communal « Marguerite ».....	17	Revue Patoisante	
❖ Commémoration du 13 août 1944.....	18	❖ Les Mangeux d'Terre.....	34
❖ Repas annuel des Aînés.....	18	Droit de réponse	
❖ 1 ^{er} repas amical des élus du Canton de Gençay.....	18		
❖ Feu d'artifice.....	18		
Communauté			
❖ La Communauté de Communes.....	11		
S.I.V.E.E.R.			
❖ Recherches en eau réalisées pour le compte du Syndicat d'Alimentation.....	12		



MOT DU MAIRE

Champagné comme beaucoup de communes du Sud Vienne, a vu sa population diminuer par rapport au recensement de 1990. Il y a donc 27 habitants de moins soit 833 habitants –

Pourtant depuis deux ans, je pense que ce phénomène de dépopulation est ralenti. Plusieurs signes confirment cette réflexion. Le nombre d'habitations rachetées et l'effectif des élèves à l'école qui reste stable, 65 en 1995, 88 en 1999.

De nouveaux habitants et commerçants. Des associations dynamiques : Le Merveilleux Noël de Champagné, les Parents d'Elèves et la Gym Volontaire qui ont renouvelé leurs bureaux, le Comité des Fêtes qui fait de gros efforts pour conserver la Saint Gervais, les Donneurs de Sang, le Comité des AFN, les Aînés ruraux, la Chasse.

Seules les associations sportives marquent le pas. Je veux croire que ce n'est là qu'un mauvais moment et que des bonnes volontés s'intéresseront au foot et au tennis alors que les structures existent.

Bilan mitigé à la base de loisirs trop tributaire de la météo, là aussi, le volontariat s'essouffle.

Le gîte a été complet tout l'été. Il faut reconnaître que la gestion du gîte pose moins de problèmes que celle de la base de loisirs.

Pour cette dernière année du siècle, l'an 2000, le centre de Champagné va être soumis aux désagréments de gros chantiers. En effet les travaux d'effacement du réseau électrique vont commencer en début d'année. Je vous demanderai un peu de patience et d'indulgence pour supporter le mieux possible cette période qui devrait durer trois mois.

Débutent aussi en janvier les travaux de rénovation de la cantine scolaire.

La commune s'avance vers le 21^{ème} siècle avec les changements que cela suppose et j'espère sincèrement que chacun d'entre vous trouvera sa place pour s'épanouir dans son domaine.

A toutes et à tous, je vous souhaite du fond du cœur, une très bonne année 2000.



Françoise PASQUAY



LE PERSONNEL COMMUNAL

Services Publics

MAIRIE.....☎ 05.49.37.30.91
☎ 05.49.37.20.91

Gîte d'étape.... 05.49.88.48.10
 Salle des Fêtes 05.49.37.34.06
 Base de Loisirs 05.49.37.32.74

ECOLE 05.49.37.32.61
 Cantine..... 05.49.52.86.33

LA POSTE..... 05.49.37.30.92

Secrétaire de mairie

Annie BOILLEDIEU,
 Chrystelle PAUMARD,

Employés de la voirie, des espaces verts

Fabrice DIDIER,
 Yves COLON,
 Philippe RENAULT,

Entretien des salles

Marylène PUISAIS (C.E.C.),

Aides maternelles

Colette GEOFFRET,
 Jacqueline HEBRAS (C.E.C.),

Cantinière

Eliette ROBIN,

Ramassage scolaire

Régine FILLON,



Première urgence

POMPIERS 18
 GENDARMERIE GENCAÏ..... 17 ou 05.49.59.31.16
 Drs COUTURIER à Champagné..... 05.49.37.33.33
 SAMU (accident très grave)..... 15
 CENTRE ANTI POISON de BORDEAUX 05.59.96.40.80
 AMBULANCE et TAXI Mlle Rochault.... 05.49.37.30.49
 INFIRMIERES Mme MARANDET..... 05.49.88.25.70
 Mme CHAIGNON..... 05.49.37.98.75



**Horaire d'ouverture
 Du secrétariat de Mairie**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h00	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
13h30-17h00	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert





A.D.M.R.

Association au service de tous

Retraité(e) avec des problèmes de santé ou difficultés à faire face aux tâches quotidiennes de la vie courante, demandez l'étude gratuite de votre dossier en téléphonant à :

- **Madame CLOCHARD Evelyne** au 05.49.59.35.22 qui se rendra à votre domicile

Ou contactez

- **Madame VIBRAC Jacqueline** au 05.49.37.30.30, votre déléguée sur Champagné Saint Hilaire, qui fera l'intermédiaire et verra avec vous l'aide dont vous avez besoin.

Si les critères retenus correspondent à ceux de votre caisse de retraite principale (celle où vous avez cotisé le plus) l'association mettra en place, dès que possible une Aide Ménagère. L'association est alors l'employeur.

Au cas où votre caisse de retraite ne peut vous prendre en compte, le service « PrestADMR » va se substituer à votre caisse. Vous devenez alors employeur. Ce service va vous décharger de toutes les tracasseries administratives liées à l'emploi d'un salarié. Les dépenses engagées tant au titre de l'Aide Ménagère que celles de l'emploi familial sont déductibles de vos impôts dans la limite du plafond autorisé de l'année en cours.

Handicapé(e) momentanément ou pour toujours, vous avez besoin de nursing, vous rentrez d'hôpital, ce qui nécessite des soins plus particuliers, le service soins, dépendant de la fédération de Biard avec pour infirmière coordinatrice Madame LECRON, qui va pouvoir vous aider dans la limite des lits disponibles (un quota est imposé).

Il vous suffit d'appeler le service soins, 18 rue Nungesser 86580 BIARD au numéro 05.49.30.35.36. Le service est entièrement gratuit

Future maman avec une grossesse difficile, **Madame** vous rentrez de maternité avec votre bébé, vous êtes fatiguée et avez des enfants dont un de moins de 14 ans.

Vous avez des problèmes de santé avec un enfant âgé

de moins de 14 ans, **Monsieur**, vous êtes resté seul, pour des raisons diverses avec un enfant ou plusieurs de moins de 14 ans.

Appelez Madame AYRAULT Denise au 05.49.59.43.54, qui étudiera votre dossier gratuitement et se rendra à votre domicile. Une aide peut vous être apportée par la C.A.F. ou autre organisme selon les situations. Une travailleuse familiale ou une auxiliaire familiale selon les cas, interviendra à votre domicile.

Madame, Monsieur, si vous avez besoin de nursing (toilette,...) vous ne pouvez plus vous habiller seul(e) soit après hospitalisation, si votre cas s'est aggravé, si vous êtes momentanément ou toujours handicapé(e), le service soins est à votre service dans la mesure où vous pouvez produire un certificat médical. Madame LECRON, infirmière coordinatrice du service Soins vous rendra visite (si son service n'est pas surchargé) C'est elle qui en dernier ressort, prendra la décision de vous prendre en charge ou non.

Voici les coordonnées du

**Service soins à Biard - Fédération ADMR
BP33 18 rue Nungesser 86580 BIARD**

Sinon, elle prendra contact avec l'association.

Pour obtenir une aide ménagère, le service soins, une auxiliaire familiale ou travailleuse familiale, un certificat médical est obligatoire pour chacun de ces cas.

Note importante : Toute personne, qu'elle soit retraitée ou non, doit s'informer auprès de sa complémentaire maladie pour savoir si son contrat stipule qu'en cas d'hospitalisation urgente pour accident ou maladie non prévu plus de trois jours à l'avance et d'une durée de plus de quarante huit heures, cette dernière donne droit à des heures d'aide ménagère ou d'auxiliaire familiale gratuites.

Soyez compréhensif : Les deux responsables qui effectuent l'étude des dossiers assurent ce service sur les huit communes du canton et ont un autre travail le matin. Soyez persévérants dans vos appels.

A.P.E.F.

Association pour le Placement en Emplois Familiaux

8, rue Emilien Fillon
86160 GENCAY



Cette association est à votre service dans différents domaines :

Elle assure :

- L'aide à domicile,
- Présence jour et nuit,
- Aide à la vie quotidienne (personnes âgées et handicapées)
- Aide et assistance (personnes dépendantes ou non),
- Entretien du ménage,
- Préparation des repas,
- Garde d'enfants.

Pour cela elle propose :

Un personnel compétent et formé pour apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque personne.

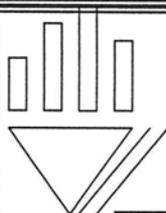
Profitez de ces avantages pour vous faire aider à domicile en téléphonant au 05.49.53.02.16 du Lundi au Vendredi de 9h30 à 17h00.

L'animatrice, Sylvie BAZILLE

Elle effectue :

- Contrat de travail, URSSAF,
- Bulletin de salaire,
- Suivi de votre dossier avec les services sociaux : CAF, MSA, CRAMCO... ,
- Renseignements : allocation spécifique dépendance, allocation de garde d'enfant, téléassistance, ...
- Attestation fiscale.





PLURISERVICE
 4, rue du Château
 86250 CHARROUX
 ☎ 05.49.87.41.45 ☎ 05.49.87.00.05
 Tél./fax à Couhé 05.49.53.28.73



L'association intermédiaire PLURISERVICES existe depuis de nombreuses années avec une augmentation croissante de son activité auprès des entreprises, artisans, agriculteurs, associations, particuliers. Cependant, la mission première de l'association est à faire en sorte que les personnes privées d'emploi puissent se repositionner sur le marché du travail traditionnel et trouver un emploi stable.

Cette volonté d'insertion par l'activité économique a toujours existé et se poursuit aujourd'hui avec la naissance d'une nouvelle structure : PLURISERVICES INTERIM.

C'est une entreprise de travail temporaire d'insertion qui met à disposition du personnel pour les entreprises. Cette création répond à une double logique :

- La loi a changé et ne permet plus de placer de façon durable les demandeurs d'emploi dans les entreprises par l'intermédiaire de PLURISERVICES ;
- Une insertion réussie passe obligatoirement par les entreprises et la création de PLURISERVICES INTERIM permet de poursuivre le parcours d'insertion de l'individu.

On a donc maintenant 2 structures pour répondre au mieux aux besoins de nos clients et développer l'action d'insertion :

- **PLURISERVICES** qui poursuit ses activités notamment auprès des particuliers, collectivités locales, associations ainsi que les entreprises.
- **PLURISERVICES INTERIM** qui s'adresse aux entreprises pour des missions plus longues.

Que vous soyez une entreprise ou un particulier ayant un besoin ponctuel de main d'œuvre ou que vous soyez un demandeur d'emploi, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer. Notre siège se trouve à Charroux où nous recevons le public tous les matins. Nous sommes également présents à Couhé au Lieu Ressources Emploi du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

Stéphane CLEMENT, Le Directeur



CARTE VITALE ET VOUS



Voici bientôt un an que vous avez reçu votre carte Vitale et vous l'avez peu ou pas utilisée. Cela va changer. 1999 est une année de transition pour les assurés comme pour les professionnels de santé qui sont en train de s'équiper en informatique pour l'utiliser.

Très bientôt chez votre médecin, votre pharmacien mais aussi chez les autres professionnels de santé, elle vous sera demandée.

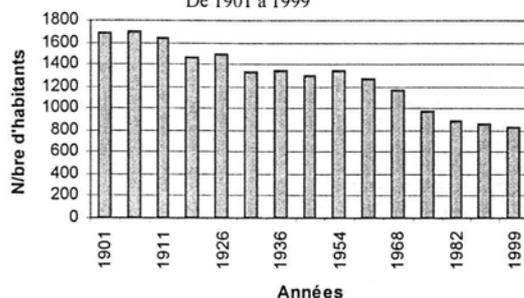
Attention : La carte Vitale n'est pas une carte de paiement, elle ne vous dispense pas de régler le montant de la consultation chez votre médecin. La carte Vitale est seulement l'équivalent de votre ancienne carte papier et ne contient actuellement que des renseignements administratifs utiles aux professionnels de santé. Gardez-la toujours sur vous et présentez-la.



Population

Evolution de la population

De 1901 à 1999



Au dernier recensement de mars 1999, nous sommes **833 habitants.**





CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT

Permis de construire :

Concerne la construction d'une habitation ou d'un bâtiment ayant une surface hors d'œuvre de plus de 20 mètres carré. Lors de la demande de l'imprimé, il faut spécifier la nature de la construction car ce n'est pas le même document pour la construction d'une maison individuelle et pour la construction d'un bâtiment agricole

Pièces à joindre :

- Plan de situation du terrain
- Plan de masse des constructions à édifier
- Photographies du terrain
- Plan des différentes façades
- Pièces complémentaires selon les cas.

Déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou déclaration de clôture:

Concerne les travaux de moins de 20 mètres carré sur terrain supportant déjà un bâtiment. Les travaux faisant l'objet d'une déclaration sont les modifications de toiture, les ouvertures et les agrandissements de fenêtre, crépissage des murs extérieurs, les murs de plus de 2 mètres de haut, les piscines non couvertes, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, etc...

Pièces à joindre :

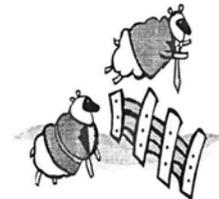
- Plan de situation
- Plan de masse
- Photographies sur tous les angles.

Demande d'alignement ou d'autorisation de voirie :

Concerne les clôtures jouxtant une route communale ou départementale. Cette demande est valable aussi pour des tranchées sur la chaussée.

Pièces à joindre :

- Plan de situation
- Plan de masse



Les documents ci-dessus sont disponibles en mairie.

La cantine scolaire :

On parle depuis plusieurs années de rénover la cantine scolaire qui ne correspondait plus aux normes de sécurité en vigueur d'une part et dont les appareils de fonction : cuisson, chaudière présentaient un état d'usure alarmant.

Les travaux d'aménagement vont donc débiter très rapidement.

Pendant cette période de travaux qui devrait être terminée aux vacances de Pâques, les élèves qui déjeunent à la cantine iront prendre leur repas à la salle des fêtes.



Avis aux amateurs

Faites un logo qui représente notre commune,

Déposez vos propositions à la mairie avant le 29 février 2000.

Des lots récompenseront les meilleurs.



CONCESSIONS FUNERAIRES

Tarif des concessions de cimetière :

Concession 3m2	Tarif
Perpétuelle	600 F
Cinquantenaire	210 F
Trentenaire	150 F

Renouvellement des concessions :

Les concessions trentenaires et cinquantenaires venues à expiration sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

A défaut de renouvellement, les terrains concédés sont repris par la commune deux années révolues après l'expiration de la concession.

Transmission d'une concession :

Une concession funéraire ne peut faire l'objet d'une cession à titre onéreux, ni d'une quelconque opération lucrative. Etant par nature un bien familial, elle peut être transmise à titre gratuit à un membre de la famille (sous réserve de l'accord écrit des autres héritiers).



Abandon de concession :

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire ou son délégué, peut constater l'abandon par une procédure spéciale qui ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsqu'ils sont connus, sont avisés un mois à l'avance du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation d'abandon.

Le Maire se rend au cimetière où il dresse un procès verbal constatant l'état d'abandon.

Le procès verbal doit :

- indiquer l'emplacement exact de la concession,
- décrire avec précision l'état dans lequel elle se trouve,
- mentionner, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties signataires, le nom de leurs ayants droits et des défunts inhumés dans la concession.

Dans chaque mairie est tenue une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté suivant la procédure exposée ci-dessus. Cette liste est déposée à la Sous Préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à disposition du public

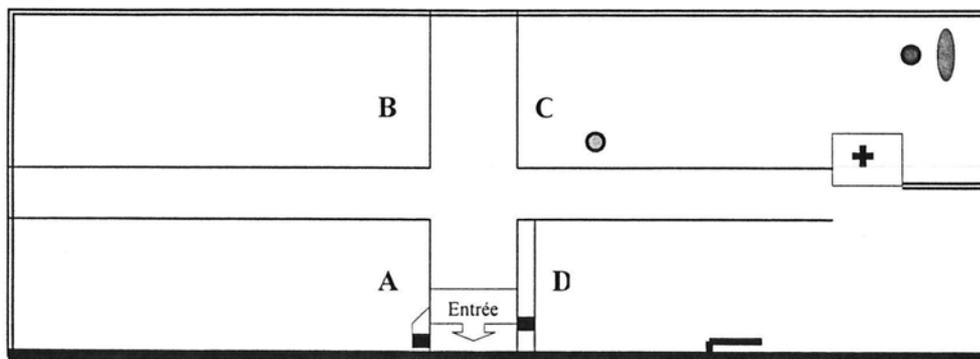
Reprise de concession :

Après un délai de trois ans à compter de la publication du procès verbal d'abandon, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès verbal, dressé par le maire, est notifié aux intéressés.

Un mois après cette notification, le Maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant le reprise par la commune des terrains affectés à cette concession; cet arrêté est porté à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches.

Plan du cimetière

Afin de trouver plus facilement les tombes dans le cimetière, la Municipalité a décidé d'installer des petites bornes de A à D.



BUDGET PRIMITIF 1999



FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	1 228 800,00 F	Produits des services et domaines	211 500,00 F
Charge de personnel	1 218 000,00 F	Impôts et taxes	935 076,00 F
Autres charges de gestion courante	340 150,00 F	Dotations, subventions et participations	1 351 493,00 F
Charges financière	177 000,00 F	Autres produits de gestion courante	183 500,00 F
Charges exceptionnelles	485 930,00 F	Atténuation de charges	16 000,00 F
Atténuation de produit	150,00 F	Produits financiers	52 167,00 F
Dépenses imprévues	17 101,23 F	Produits exceptionnels	335 530,00 F
Virement à la section d'investissement	643 763,12 F	Transfert de charges	1 000,00 F
		Excédent antérieur reporté	1 024 628,35 F
TOTAL	4 110 894,35 F	TOTAL	4 110 894,35 F

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement d'emprunt	277 000,00 F	Fonds de compensation T.V.A.	62 000,00 F
Entrée Bourg route de Sommières	103 816,12 F	Subventions	600 253,00 F
Cantine scolaire	1 100 000,00 F	Emprunts	1 170 000,00 F
Acquisition tracto-pelle	300 000,00 F	Cession d'immobilisation	334 430,00 F
Travaux logement	50 000,00 F	Dotation, fonds divers et réserves	62 000,00 F
Voirie DGE	215 000,00 F	Virement de la section de fonctionnement	643 763,12 F
Enfouissement lignes électriques	110 000,00 F		
Lignes de téléphone	152 200,00 F		
Eclairage public	200 000,00 F		
Moins value de cession	302 430,00 F		
	2 810 446,12 F		2 810 446,12 F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer pour 1999 les subventions suivantes aux associations

Sporting Club	1 600,00 F	Trot 86	2 000 F	Judo Club Gencéen	300,00 F
Acca Champagné	250,00 F	Ass. USEP	1 000 F	Les Rythmics de la Clouère	150,00 F
Comité des Fêtes	2 500,00 F	Boule de Neige	500,00 F	CAF Fonds solidarité logt	500,00 F
Prime St Gervais	300,00 F	Banque alimentaire	400,00 F	Ass. Amis de la bibliothèque	600,00 F
Parents d'élèves	2 500,00 F	Secours Catholique	700,00 F	Comité Vienne Ligue Cancer	1 000,00 F
Club des Aînés	1 000,00 F	Foyer du Collège de Gençay	500,00 F	Jouets de Noël à l'école	2 700,00 F
Tennis Club	500,00 F	Sapeurs Pompiers de Gençay	500,00 F	Médecins sans Frontière	200,00 F
Marché de Noël	2 500,00 F	Ass. Locale d'aide à domicile	2 000,00 F	Restos du Cœur	400,00 F
Gymnastique v.	500,00 F	Tanche de la Clouère	250,00 F	Croix Rouge	400,00 F

Taux d'imposition des quatre taxes directes locales,
les bases sont fixées par les Services Fiscaux

Taxes	Base d'imposition	Taux	Contributions
Taxe d'habitation	2 050 000,00 Frs	8.88 %	182 040,00 Frs
Taxe Foncière Bâti	1 929 000,00 Frs	7.21 %	139 081,00 Frs
Taxe foncière non bâti	943 000,00 Frs	20.86 %	196 710,00 Frs
Taxe professionnelle	3 910 000,00 Frs	10.11 %	395 301,00 Frs
Total			913 132,00 Frs



L'état verse à la commune les allocations compensatrices suivantes :

Taxe d'habitation	115 672,00 Frs
Taxe foncière	19 779,00 Frs
Taxe professionnelle	77 262,00 Frs



Votre Conseil Municipal



Avis

Le Conseil Municipal se réunit une fois par mois

Maire
Françoise
PASQUAY
La Gautronnière

1^{er} adjoint
Annette NADEAU
Cité Champ Petit

2^{ème} Adjoint
Claude FILLON
Les Moisières

3^{ème} Adjoint
Olivier PIN
Chaume

Aline
GOURDEAU
Bretagne

Yves DUGUE
La Fontenille

Michel MINGOT
Le Bugé

Joël
DESCHAMPS
Le Bouchaud

Jean GODET
Bois Brault

Jacques DION
Grand Champ

Nicole
BONNIN
Tampenoux

Michel
CHAUVEAU
Montlarge

Claudy
DESOUCHE
La Baudonnière

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

10 NOVEMBRE 1998 :

- Vote d'une subvention de 1000 F à la Gymnastique Volontaire et d'une subvention exceptionnelle de 10 000 F pour l'organisation d'une classe de neige ;
- Dissimulation des réseaux électriques, de téléphone et d'éclairage public. Décision définitive d'effectuer les travaux avec une participation financière de la commune de 310 000 F .
- Accord du Conseil Municipal pour le projet d'achat par la Communauté de Communes d'un terrain privé en face du cimetière pour la construction d'un bâtiment multi-services (coiffure et bureau).
- Vacance du logement communal de la mairie au 31 décembre 1998.
- Demande d'emprunt du tivoli par le Merveilleux Marché de Noël et d'un arrêté du Maire pour interdire la circulation aux véhicules automobiles autour de l'église.

15 DECEMBRE 1998 :

- Vote d'une subvention exceptionnelle de 2 300 F au Merveilleux Marché de Noël.
- Achat d'un tracto pelle marque JCB pour la somme 297 882 F TTC ;
- Projet d'organisation d'un enduro carliste de 24 heures les 17 et 18 avril 1999.
- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour la rénovation de la cantine scolaire.
- Vente de la licence IV à Mr Legrelle, représentant la Vallée des Singes à Romagne.
- Augmentation des loyers communaux.
- Organisation du repas des personnes âgées de plus de soixante cinq ans le 20 janvier 1999 et de la distribution des colis.
- Devis pour traiter les boues des étangs de pêche.



21 JANVIER 1999

- Résultat de l'enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural qui va de la route de Sommières au chemin des Petites Branjardières.
- Demande de subvention pour l'aménagement de la voirie rurale.
- Recensement de la population : nomination de deux agents recenseurs Mme Saulnier et Mlle Blaudeau.
- Prêt de 250 000 F pour l'acquisition du tracto pelle sur 7 ans au taux de 4,25%.
- Choix de l'animation de la randonnée pédestre.
- Choix du feu d'artifice du 13 juillet et décision d'en organiser un deuxième le 31 décembre 1999 à minuit.

18 FEVRIER 1999

- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la cantine scolaire
- Recrutement de Mme Valade Geneviève, agent administratif contractuel pour remplacer Mme Paumard pendant son congé de maternité.
- Révision des tarifs de la salle des fêtes, de la salle de réunion et du gîte d'étape.
- Location du logement de la mairie à Mr Rogeon Jean Michel et Mme Berleau à partir du 1^{er} juin.
- Décision d'effectuer des travaux d'isolation et de sanitaires dans le logement de la mairie.
- Choix des lanternes d'éclairage public.
- Travaux à effectuer à la station d'épuration (auto - surveillance, plan d'épandage des boues)

25 MARS 1999

- Approbation des comptes administratifs 1998
- Vote des budgets primitifs 1999
- Tarif d'assainissement
- Aménagement de la route de Sommières. Accord du devis définitif et demande de subvention pour la pose de bordures de trottoirs.
- Tarif de la base de loisirs saison 1999.



29 AVRIL 1999

- Vote des subventions.
- Décision d'acheter le standard téléphonique qui est installé en location à la mairie depuis juillet 1998.
- Décision de la Communauté de Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'entretien de la voirie communale pour un montant de 400 000 F.
- Résultat de la commission d'incendie sur le dossier de la cantine scolaire. Une deuxième porte de sortie doit être créée dans la salle à manger.
- Résultat de l'étude de zonage.
- Remplacement de Mme Paumard pour l'entretien du gîte d'étape.

27 MAI 1999

- Tarifs des concessions de cimetière.
- Renouvellement du contrat de Mme Robin Eliette et transformation en emploi permanent.
- Recrutement d'un agent contractuel pour juillet et août à la base de loisirs qui assurera les fonctions de surveillant de baignade.
- Remplacement du taille haie.
- Choix du circuit de randonnée.
- Médaille de la Famille Française.

23 JUIN 1999

- Travaux de toiture à prévoir à l'église.
- Augmentation du loyer de Mr Jalladeau après travaux.
- Compte rendu du conseil d'école, travaux à effectuer pendant les vacances.
- Demande d'un panneau de réduction de vitesse au Battu et à Pied Baugé.
- Préparation du feu d'artifice et de la commémoration du 13 août.

12 AOÛT 1999

- Vente d'un terrain dans le lotissement communal.
- Tarif de la cantine pour l'année scolaire 1999/2000 (13,20 F pour les enfants et 20F pour les adultes)
- Acceptation des statuts du SIVEER et de l'adhésion du SIPEM.
- Plan départemental des itinéraires de randonnée.
- Décision d'intégrer des WC et des lavabos dans les travaux de rénovation de la cantine.

23 SEPTEMBRE 1999

- Convention avec le SIVEER pour l'assistance technique pour le contrôle de l'assainissement non collectif.
- Projet d'aménagement du centre bourg
- Demande d'installation d'un chauffage central dans un logement du groupe scolaire.
- Compte rendu de la commission de voirie.
- Projet d'achat d'une estrade à la salle des fêtes.
- Calendrier des travaux à la cantine scolaire.
- Organisation du relais de l'espoir le 3 octobre

28 OCTOBRE 1999

- Numérotage des rues - Réclamations
- Approbation du schéma directeur d'assainissement qui sera soumis à enquête publique
- Présentation du dossier pour les travaux d'autosurveillance de la station d'épuration.
- Acceptation de la nouvelle convention de l'assurance statutaire du personnel.
- Organisation du feu d'artifice
- Date du repas des Aînés



Les travaux à l'école se poursuivent.

Ainsi le couloir et les sanitaires de l'école maternelle ont été repeints. Du grillage a été posé contre les grilles de la cour par mesure de sécurité. (prévention d'accident), le portillon de la cour côté droit a été enlevé et remplacé par une barrière, des marquages au sol ont été tracés : marelles, escargots. Etc... Un lavabo avec chauffe eau électrique a été installé dans la salle de CE2. Des jeux , trottinettes, porteurs livrés pour les enfants de la maternelle. Du mobilier a été acheté, dix tables, dix chaises, deux bancs, une grande table, un tableau .

Le montant total de ces dépenses s'élève à 46 000.00 Frs



Le commune paie les communications téléphoniques, assure la maintenance du photocopieur, l'entretien des locaux, offre le goûter aux enfants pour Noël ou le carnaval.

La municipalité a versé 16 700 francs de subvention en 1999 dont une exceptionnelle de 10 000 francs pour la classe de neige.

A ces charges vont s'ajouter l'annuité de remboursement de l'emprunt contracté pour la cantine (70 000 francs pendant 15 ans, ainsi que le transport par bus des élèves à la salle des fêtes (environ 7000 frs).

L'école devait être modernisée. Il reste beaucoup à faire. La municipalité fait de gros efforts sur ce poste sans négliger pour autant les autres besoins de ses concitoyens.

Voirie



Le budget exceptionnel alloué par la communauté en plus de celui de la commune a permis de réaliser d'importants travaux de voirie

Vous avez pu constater la remise en état des routes communales des Brousses à La Millière, de la Combaudière, de Limes au bourg, de Tampenoux au Néda, d'une partie de la route de la Fontenille et de Marnay, de Fontmort vers Pilochet.

Des travaux d'entretien courant PATAS ou emploi partiels sont venus s'ajouter aux travaux cités ci-dessus, route de Marnay, route de Sommières à Montlarge, route de Vieillemonnaie à Anché, du Bugé, des Moisières de la Gaudière, etc...

Les chemins ont également reçu leur part de camion de pierres même si ces quantités peuvent paraître insuffisantes.

Elagages et curages de fossés sont toujours en cours et continueront durant l'hiver.

Promise depuis des années la réfection de la route de Sommières a été faite en septembre, des bordures de trottoirs ont été posées et le revêtement de la chaussée réalisé en enrobé (matériaux dont vous pouvez apprécier le confort.

Sur ces travaux seule est à la charge de la commune la pose de bordures de trottoirs.

Le revêtement de la route est directement financé par le Département.

La commune est vaste 4600 hectares et nécessite de gros moyens pour entretenir notre réseau. Si des endroits vous semblent oubliés, il n'en est rien, mais des choix s'imposent. L'équipe municipale s'efforce de traiter tous les secteurs de la commune au plus juste coût.

Montant des travaux budget communauté :

Entretien exceptionnel Communautaire	400 000.00 F
Enveloppe annuelle communauté	185 000.00 F
Budget communal (Patas et divers)	89 500.00 F
Route de Sommières	104 168.74 F moins 20 600 Frs de subvention
Camion de pierres	25 561.69 F



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La Communauté de Communes a comme compétence principale le développement économique.

Ainsi depuis sa création 1^{er} janvier 1997, elle a permis l'installation de plusieurs entreprises sur le Gencéen :

- **Sommières :**
 - hôtel d'entreprises pour deux bureaux,
 - amélioration d'un garage de réparation automobile
- **Saint Secondin :**
 - atelier de fabrication de jambons de pays.
- **La Ferrière-Airoux :**
 - agrandissement d'un atelier de réparation de machines agricoles
- **Brion :**
 - création d'un centre d'entraînement de chiens d'attelage (refuge, centre documentaire...)
- **Champagné Saint Hilaire :**
 - construction d'un bâtiment pour installer un salon de coiffure et un bureau.
- **Gençay :**
 - projet de bâtiment relais pour un atelier de mécanique spécialisé à La Liardière,
 - rachat d'un immeuble dans le bourg de Gençay pour installer un commerce.

La Communauté gère le ramassage des ordures ménagères. La déchetterie du « Poirier Vert » route de Confolens à Gençay, est ouverte depuis le 15 mai 1999, et la déchetterie mobile assure un ramassage à intervalles réguliers à Champagné, près du terrain de tennis

Elle a aussi la charge et l'organisation du ramassage scolaire sur toutes les communes de la Communauté.

La Communauté assure la maintenance de tout le matériel informatique des mairies et des écoles : Elle accorde une dotation de 5000 francs par classe et 150 francs par élève pour le paiement des fournitures scolaires de base, à cela, vient s'ajouter une somme de 3000 francs par classe pour les déplacements et paie les sorties éducatives et sportives de chaque école : piscine, gymnase, centre culturel, cinéma, etc. ...

La Communauté verse des subventions aux associations qui présentent des projets d'intérêt communautaire. Ces subventions font l'objet d'un contrôle de légalité dans les services de la Sous-Préfecture.

La Communauté du Pays Gencéen prend à sa charge une partie des dépenses d'entretien de la voirie communale. Elle fait exécuter les travaux sur les propositions des Maires avec qui elle travaille en étroite collaboration. La commune de Champagné a disposé cette année d'une dotation de 185 000 francs et d'une autre exceptionnelle de 400 000 francs comme toutes les autres communes de la Communauté.

La Communauté met en place un fond de cartographie des neuf communes de la Communauté pour un montant de 186 930 francs T.T.C., cet ensemble comprend une carte détaillée de chaque commune et un plan précis du bourg.

Enfin la Communauté a plusieurs projets à l'étude dont un à Magné en cours de réalisation et un autre à Château-Garnier.

« Le Parc de La Belle » propriété de la famille Billaud à Magné a été achetée par la Communauté pour en faire un parc à dominante florale qui recevra tout genre de visite, la maison est destinée à recevoir des expositions. Actuellement en plein travaux, « Le Parc de la Belle » ouvrira ses portes en juin 2000.

En ce qui concerne Champagné, le bâtiment d'entreprises situé à l'angle de la rue Etienne Saby et la rue de la Carrière, appartient à la Communauté de Communes qui louera les locaux d'une part à la coiffeuse Madame Hébras-Chollet et à l'entreprise Bonnet Frères, contre un loyer mensuel qui couvrira les annuités de la partie empruntée. (à compter de début 2000)

Pour la construction de ce bâtiment la Communauté n'a perçu aucune subvention

Coût des travaux :



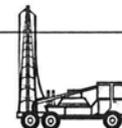
N° lot	Libellé	Montant T.T.C.	Entrepreneur
Lot n°1	Gros œuvre	201 568.85 Frs	TEXEDRE
Lot n°2	Charpente couverture zinguerie	64 558.93 Frs	CILC SIMONNEAU
Lot n°3	Menuiserie extérieure aluminium occultation	40 520.30 Frs	SOUILLE
Lot n°4	Menuiserie intérieure	8 078.99 Frs	M3C
Lot n°5	Ouvrages plaques de plâtre	49 437.64 Frs	TRANCHET
Lot n°6	Carrelage faïence	25 631.25 Frs	TRANCHET
Lot n°7	Plomberie Sanitaire	28 708.10 Frs	DIHO DELAVEAU
Lot n°8	Electricité VMC	58 418.64 Frs	GROSDENIER
Lot n°9	Peinture revêtement muraux	14 123.15 Frs	SAFRANIC SARL
Lot n°10	Terrassements généraux - VRD	75 036.45 Frs	ARLAUD
	Honoraires architecte et divers	93 500 Frs	
TOTAL		659 582.30 Frs T.T.C.	

Financement :

Autofinancement de 310 000 francs Emprunt sur 15 ans de 350 000 francs
Remboursement de l'emprunt avec deux loyers qui compensent le montant de l'annuité.



Recherches en eau réalisées pour le compte du Syndicat d'Alimentation



Caractéristiques du Syndicat :



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de ROMAGNE regroupe trois communes :

- ↳ Champagné Saint Hilaire
- ↳ Romagne,
- ↳ Sommières du Clain

L'alimentation en eau potable est assurée à partir d'un seul ouvrage, le captage de « La Millière » situé sur la commune de Romagne.

L'aquifère exploité provient de la nappe du Jurassique Moyen. La roche magasin est formé essentiellement par des calcaires dolomitiques à niveaux de silex.

Depuis 1980, on observe dans cet ouvrage, une augmentation régulière de la teneur en nitrates actuellement proche de la norme de 50 mg/l.

Cette ressource apparaît donc relativement vulnérable aux risques de pollution diffuse.

Il convenait donc de mettre en évidence une nouvelle ressource, présentant une meilleure protection naturelle de surface, afin de diversifier l'alimentation en eau potable du syndicat.

Plusieurs programmes de recherches en eau ont déjà été engagés par le syndicat. Le contexte géologique dans l'emprise du syndicat est difficile et il convient de retenir les zones les plus favorables.

Ainsi, dans le cadre des travaux de recherches en eau effectués dans le courant de l'année 1999, une zone avait été retenue au Nord-Est de Champagné Saint Hilaire.

II Travaux de recherches réalisés :

Les différents travaux de reconnaissance ont été suivis par le S.I.V.E.E.R. (Syndicat des Eaux de la Vienne), chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Préalablement à la réalisation des forages, plusieurs profils géophysiques (8 au total) ont été effectués au Nord-Est de Champagné Saint Hilaire. Ces profils

permettent de mettre en évidence les zones de fracturations pouvant affecter le massif calcaire. Il faut en effet rappeler que dans un tel milieu hétérogène, les eaux circulent au travers de fissures et de chenaux creusés dans le massif calcaire.

Si un forage de reconnaissance est réalisé en dehors d'une zone fracturée, il apparaîtra alors négatif (débit faible ou nul).

Il convient donc d'implanter les forages à l'aplomb des anomalies les plus marquées mises en évidence sur les profils géophysiques. Au total, deux forages de reconnaissance ont été creusés.

Forage de reconnaissance n°1

Il se situe au lieu-dit « Le Pâtural des Chiens » au Sud-Est du parc de loisirs de Champagné Saint Hilaire, à l'intérieur d'une zone boisée.

Les principales caractéristiques de ce forage de reconnaissance sont les suivantes :

- Profondeur : 56 m,
- Epaisseur des formations argileuses : 24 m,
- Débit pendant le pompage : 80 m³/h,
- Temps de pompage : 120 h en continu.

Une analyse complète a été effectuée par le laboratoire IANESCO de Poitiers afin de déterminer la qualité physico-chimique et bactériologique de cette ressource (70 éléments sont recherchés et analysés au total). Bien évidemment, les valeurs mesurées doivent être inférieures à des valeurs limites (normes définies par le décret du 3 janvier 1989).

Pour cette ressource, nous retiendrons les éléments suivants :

- Teneur en nitrates modérée (15mg/l),
- Absence de substances toxiques et matériaux lourds,
- Très bonne qualité bactériologique.

Forage de reconnaissance n°2

Il se situe à environ 500 mètres au Nord-Est du précédent. Les principales caractéristiques de ce forage sont les suivantes :

- Profondeur : 53 m,
- Epaisseur des formations argileuses de couverture : 17 m
- Arrivées d'eau les plus importantes reconnues entre 26 et 36 m de profondeur,
- Pompage longue durée du 31 mai au 4 juin 1999 : 100 h en continu,
- Débit : 80 m³/h

Comme pour le forage précédent, un prélèvement a été effectué par le laboratoire IANESCO dans le but de réaliser une analyse complète identique à celle effectuée dans le forage n°1.

Les résultats d'analyses ont relevé une qualité physico-chimique tout à fait différente de celle observée dans le forage n°1.

Nous retiendrons notamment, parmi les 70 éléments analysés, des teneurs excessives en fer et en manganèse, largement supérieures aux normes en vigueur.

De ce fait, la mise en exploitation de ce forage ne pouvait pas être envisagée. Ce forage a donc été rebouché en totalité par mise en place d'un laitier de ciment.

Travaux à réaliser dans le courant de l'année 2000 :

Suite aux résultats évoqués précédemment, seule la mise en exploitation du forage n°1 peut être envisagée afin de diversifier les ressources en eau du Syndicat.

Avant la mise en exploitation, et afin de suivre la qualité de cette nouvelle ressource, il a été proposé d'effectuer un pompage de très longue durée dans ce forage n°1 pendant une durée de deux mois soit 60 jours en continu. Des prélèvements seront réalisés régulièrement pendant le pompage de manière à suivre la teneur de plusieurs paramètres.

Une analyse complète sera également réalisée par le laboratoire IANESCO de Poitiers.

Si la qualité de la ressource demeure constante pendant toute la durée de ces essais, la mise en exploitation pourra alors être envisagée.

Dans ce cas, il conviendra dans un premier temps d'effectuer un forage d'exploitation à l'emplacement du forage de reconnaissance actuel, après retrait des équipements mis en place. Les études préalables à la définition des périmètres de protection de ce nouveau captage seront également engagées

Gilbert BEAULIEU
Ingénieur Hydrogéologue au S.I.V.E.E.R.



NAISSANCES :



Le 17 décembre 1998

Nicolas BONNET, fils de
Hervé BONNET et de Guylaine BOIS, rue des
Ormeaux

Le 31 décembre 1998

Gauthier BRICHE, fils de Bruno BRICHE et
Françoise BERTHONNEAU, rue des Ormeaux

Le 25 février 1999

Clémence GODET, fille de Jérôme GODET et
Maryse SUZENET, Bois Brault

le 6 mars 1999

Victorine PIN, fille d'Olivier PIN et Christelle
PORCHERON, Moulin de Chaume

le 10 mars 1999

Arnaud COMPAGNON, fils de Patrice
COMPAGNON et Céline CHOLLET, La Grande
Grange.

le 31 mai 1999

Charlotte PAUMARD, fille de Cyril PAUMARD
et Chrystelle THEVENET, Cité Théophraste
Renaudot.

Le 9 septembre 1999

Claire ARTUS, fille de Pascal ARTUS et Katia
DIOT, Bois Vert

Le 29 septembre 1999

Stephen HUGOT, fils de Christine HUGOT,
Taillis Guidon

Le 30 octobre 1999

Grégoire PécOT, fils de Vincent PécOT et de
Marie-Geneviève MORILLE, Le Bugé

Le 23 novembre 1999

Willy PHEUMOLANT, fils de William
PHEUMOLANT et Nadine BOUCHET, La
Grande Grange.

Le 4 décembre 1999

Nicolas ARCOURT, fils de Pascal ARCOURT et
Janick GATELIER, Bois Brault

MARIAGES



le 8 mai 1999

Roland CAYRE et Marie-
Annick LE SAUCE domiciliés à
la Ferraudière.

le 14 août 1999

Emmanuel DAUBA et Nadia GRAVAL,
domiciliés Route d'Anché.

DECES



le 11 janvier 1999,

Raymonde BERTHONNEAU veuve MAYET, 87
ans, Fougeret,

le 22 mars 1999

Marie Hélène BOUCHET veuve BIBAULT, 93
ans, de Pied Baugé, maison de retraite de Couhé

le 29 Mai 1999

Eugène Marcel PASQUET,
90 ans, Rue Etienne Saby,

le 13 juin 1999

Eugène RONDEAU, 91 ans, Le Battu,

le 2 août 1999

Yves PIGNON, 65 ans, La Croizette,

le 24 août 1999

Adrienne GOUILLARD veuve BOUCHET, 83
ans, Tampenoux,

Le 12 septembre 1999

Gaston THEBAULT, 71 ans, Bois Brunet,

Le 2 octobre 1999

Odette BOUCHET, 84 ans, maison de retraite de
Couhé

Le 4 octobre 1999

Germaine RIVAUX épouse BLANC, 72 ans, Cité
Champs Petit Jean,

Le 18 novembre 1999

Jacques DERANLOT, 63 ans, Percejaud

Le 4 décembre 1999

André BONNIN, 77 ans, Route d'Anché



TARIFS LOCATIONS DES SALLES

GRANDE SALLE DES FETES

150 repas

Manifestation	Habitants commune	Habitants Hors commune	Association communale	Association Hors commune	Supplément vaisselle
Bal, dîner dansant, réveillon, banquet, repas de famille, buffet campagnard	Sans chauffage 700 Frs Avec chauffage 900 Frs	Sans chauffage 900 Frs Avec chauffage 1100 Frs	400 Frs	800 Frs	100 Frs
MARIAGE Du vendredi 13h30 au lundi matin	Sans chauffage 1200 Frs Avec chauffage 1400 Frs	Sans chauffage 1400 Frs Avec chauffage 1600 Frs			100 Frs
Vin d'honneur	200 Frs	350 Frs		350 Frs	
Réunion	300 Frs			300 Frs	
Concours de belote Loto, théâtre			200 Frs	300 Frs	
Arbre de Noël			Gratuit	300 Frs	

Fréquentation de la grande salle pour l'année 1999 :

Mariage	2
Repas de famille habitants de la commune	16
Repas de famille habitants hors commune	9
Réunion	3
Concours de belote	4
Loto	3
Repas des associations	11
Théâtre	2
Bal	1



Les associations bénéficient d'une gratuité annuelle pour la location de la grande salle des fêtes.

SALLE DE REUNIONS

50 repas

Manifestation	Habitants commune	Habitants hors commune	Association locale
Réunion			Gratuit
Vin d'honneur			
Repas de jeunes	200 Frs	350 Frs	
Repas de famille	350 Frs	500 Frs	

Fréquentation de la petite salle pour l'année 1999 :

Repas de famille	9
Fête de jeunes	14
Réunion d'associations, assemblée générale, etc...	

En ce qui concerne l'utilisation des locaux de l'école par les associations ou les vins d'honneur de mariage, il faut adresser un courrier au directeur de l'école ainsi qu'à la mairie.



S.N.C S.R.V
Rue Etienne Saby
86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE



DOUX
DOUX FRAIS EUROPE



Première remise de Médailles du Travail à la S.R.V

Le spécialiste de l'abattage, découpe et conditionnement de lapins et chevreaux.

Le samedi 3 avril 1999, le Directeur du Site Christophe PAJOT a décoré 13 salariés de la Médaille d'Argent du Travail en présence de Madame Françoise PASQUAY, Maire de la commune de Champagné Saint Hilaire, de Monsieur Moïse BAUDIFFIER, Président de la Communauté de Communes et de Monsieur Yvon PAJOT, Directeur Industriel du Groupe DOUX.

Ont été décorés :	Ancienneté
Yves BÉGUIER	29 ans
Alain KNOCKAERT	26 ans
Michel BROTHIER	25 ans
Gilbert BONNET	24 ans
Pascal BOILLEDIEU	24 ans
Philippe BRUNET	23 ans
Guy HUMEAU	23 ans
André DAVID	22 ans
Bernard BOUCHET	22 ans
Jacques THEVENET	22 ans
Jean-Louis GILLES	21 ans
Jean-Yves PIGNON	21 ans
Rémy POINET	21 ans



La Direction du site et les élus locaux ont tour à tour félicité les médaillés et renouvelé l'importance du site dans l'économie locale. La S.R.V. emploie 52 personnes et a réalisé en 1998 un Chiffre d'Affaires de 100 millions de Francs dont 45% à l'exportation sur l'Allemagne, la Suisse, l'Italie.

A noter qu'en mars 1999, la S.R.V. (filiale du Groupe DOUX, leader européen de la volaille : 10 milliards de Chiffre d'Affaires, 10 000 salariés) a investi près de 1 million de Francs pour accroître la capacité de stockage sous froid positif de l'usine.

père dodu

Janzé



La fête des Mères

Le dimanche 30 mai a eu lieu à la salle des fêtes la remise de la médaille de la famille française.

Comme chaque fois lors de cette cérémonie l'ambiance était chaleureuse et empreinte d'une certaine émotion.



Ont été décorées à cette occasion :

Médaille d'or	BONNET Jacqueline, l'Epinoix
Médaille d'argent	BERLEAU Lucienne, le Bourg
Médaille de bronze	BERTRAND Gilberte, route de couhé
	BOUCHET Eliette, route d'Anché
	COLON Odile, route d'Anché
	COUSIN Mauricette, Cité Champ Petit Jean
	DION Jeanne, Grand-Champ
	PASQUAY Mauricette, La Boisnalière
	PASQUIER Hélène, Les Moisières
	ROGEON Marie, Fougeret
	ROSSIGNOL Yvette, Bois Vert

Un vin d'honneur servi par le personnel communal et les conseillers municipaux clôturait cette sympathique manifestation



LA BASE DE LOISIRS

La fréquentation de la base comme le résultat financier le prouve a été en légère baisse cette année.

A cela plusieurs raisons : le temps plutôt maussade de l'été et le nombre de sites se multipliant dans la région.

D'autre part le mode de consommation a évolué, mis à part certains produits qui sont impossibles à transporter, on remarque une baisse de la consommation, boissons fraîches en particulier.

Par contre les groupes ont été fidèles.

L'utilisation de la toile connaît toujours le même engouement, sécurité en cas de mauvais temps, repas familiaux et vin d'honneur de mariage notamment.

La baignade connaît la même affluence dès que la température remonte.

Sur le plan d'eau, les groupes d'enfants ont pu pratiquer des activités nautiques, initiation au kayak, une animation très agréable à regarder.

Autre animation : la pratique de la mini moto organisée par le groupe ORLOJE qui était en séjour dans le gîte.

En conclusion notre site des Trois Fontaines est toujours attrayant mais les résultats comme toutes les activités de plein air sont tributaires de la météo et cette année elle n'a guère été favorable.



LA PECHE

La pêche dans les deux étangs a une nouvelle fois attirée de nombreux adeptes avec de belles prises en carpes dont une de 8 kg 800.

Cette réussite a été favorisée par un important empoissonnement.

- * 200 kg de gardons
- * 80 kg de tanches
- * 70 kg de truites
- * 25 kg de brochets
- * 430 kg de carpes



La pêche a été ouverte dans les deux étangs du 24 avril au 30 mai, dans le petit étang en juin, juillet et août, dans le grand étang les mercredi, samedi et dimanche de septembre avec quelques prises en sandres et brochets.

Cette année un enduro carpiste de 24 heures a été organisé les 17 et 18 avril sur le grand étang. Vingt et une équipes ont bravé le froid pour taquiner la carpe. Une seule de 3 kg 300 a bien voulu goûter l'appât dont la fabrication reste un mystère bien gardé. Le dimanche matin le petit déjeuner a été offert par la municipalité. Un lot récompensait chaque participant.



BILAN SAISON 1999

	Recettes	Dépenses	Résultat
Pêche	27220.00	23 129.76	4 090.24
Pédalos	7 580.00		7 580 00
Mini Golf	2 520.00		1651.68
*impression des cartes		868.32	
Boissons et Glaces		Glaces 17 505.67	
	75 590.00	Boissons 13 894.40	44 190.00
Toile de tente	7 161.00		7 161 00
Camping	5 958.00		5 958 00
Personnel		61 746.27	- 61 746.27
Baignade			
* Analyse eau		3 118.10	
* Sable		2 836.51	- 5 954.61
Total	126 029.00 F	123 099.03 F	2 929.97 F



LA RANDONNEE PEDESTRE



Le dimanche 4 juillet, par un temps bien gris, une centaine de marcheurs étaient réunis sur le parking de la salle des Fêtes pour faire le tour de la butte de Champagné.

La promenade commençait en direction du haras jusqu'au monument de la Villa. En suivant le raidillon qui remonte jusqu'aux réserves d'eau, les marcheurs ont traversé Fougeret, passé au pied des radars, descendu sur la Rouère, les étangs de Racot.

Première halte rafraîchissements à Racot.

Après la pause on repartait sur les bois de Mauny et de la Tuilerie avec un deuxième arrêt à la Croix de Fond, petite grimpe jusqu'à Mauny, Grand Champ et fin de la randonnée par le chemin de la Garenne.

Le paysage était varié et le temps s'il n'était pas ensoleillé était tout à fait propice à la marche à pied.

Tous ces courageux se retrouvaient à la base pour le pique nique annuel.

Le groupe « Andina du Chili » a animé l'après midi par une musique typique de leur pays. Malheureusement la pluie les obligeait à terminer le spectacle trop rapidement.

A l'année prochaine... 2 Juillet 2000.



Gîte d'étape communal « Marguerite »



Notre gîte est de plus en plus fréquenté. Cette année nous avons reçu deux groupes, un au mois de juillet le deuxième au mois d'août. Le séjour a été organisé par l'association ORLOJE de Poitiers. Cette association a fait appel au service du traiteur local pour la préparation des repas et employé une personne de la commune pour l'entretien des locaux.

Diverses activités ont été organisées par l'association pour les jeunes du gîte, dont le circuit des mini-motos à la base de loisirs « les Trois Fontaines ».

Pour les autres périodes de l'année, nous hébergeons, des randonneurs, des personnes qui viennent visiter le parc du Futuroscope ainsi que la Vallée des singes, etc....

Le gîte est également loué pour des repas de famille, des baptêmes mais aussi pour des mariages.

Notre structure a été aménagée afin de répondre aux différentes demandes, et nous pensons faire encore mieux l'année prochaine.

Pour visiter ou pour des renseignements, téléphoner à la mairie au 05.49.37.30.91

Fréquentation pour l'année 1999
Nous comptons environ 553 nuitées.



Commémoration du 13 août 1944

La foule était nombreuse pour commémorer les combats qui s'étaient déroulés le 13 août 1944 à Champagné Saint Hilaire.

Anciens du Maquis, habitants de Champagné se sont recueillis au souvenir de cette journée historique.

Après les traditionnels discours et dépôts de gerbes aux différentes stèles, un repas amical regroupait une centaine de personnes. Manquait Monsieur Jean QUERON du Maquis Renard qui était souffrant.



Monsieur QUERON est décédé le 1^{er} décembre.

1^{er} repas amical des élus du Canton de Gençay.

Le 4 octobre 1999 a eu lieu à la salle des fêtes de Champagné le 1^{er} repas amical des élus du Canton de Gençay.

Ce repas était présidé par Monsieur LEPERCQ, Conseiller Général, Assistaient aussi Madame CLISSON Conseiller Régional, Monsieur BAUDIFFIER, Président de la Communauté de Communes ainsi que tous les Maires du Canton et de nombreux Conseillers Municipaux des différentes communes.



Repas annuel des Aînés

Le jeudi 21 janvier 1999, 142 personnes se retrouvaient devant un bon repas à la salle des fêtes. Repas préparé par le traiteur local et servi par les employés et conseillers municipaux.

La bonne humeur régnait comme toujours pendant ce déjeuner, chanteurs et conteurs ont animé cet après-midi.

Merci à tous et à bientôt pour une rencontre aussi cordiale.

Comme tous les ans dans cette période des colis ont été distribués aux personnes ne pouvant pas se déplacer.

L'accueil qui nous est réservé est toujours aussi chaleureux et sympathique.

**Le prochain repas aura lieu
le jeudi 20 janvier 2000.**

Feu d'artifice

Malgré les nombreux feux qui étaient tirés dans les alentours, le public était fidèle au rendez-vous pour assister à notre traditionnel feu d'artifice du 13 juillet.





La forêt à Champagné Saint Hilaire



Le Département de la Vienne possède environ 100 000 hectares, soit environ 15% du territoire.

Au regard du reste du pays, nous habitons une région peu forestière. En effet, le taux moyen de boisement en France est de 25% (1 hectare sur 4 est constitué de forêt). Notre commune est dotée de 10% de bois – 490 hectares pour une superficie totale de 4 600 hectares.

Mais il faut souligner que ces forêts emploient directement 3500 personnes dans notre département : gestion, exploitation, pépinières, transformation du bois... car la forêt fournit avant tout un matériau nécessaire à nos besoins : le bois. Pour se chauffer (300 000 stères exploités par an), pour faire du papier et des piquets (41 000 m³ par an) et pour faire des planches, contreplaqué et autres produits plus nobles (200 000 m³ par an). Cet important prélèvement est cependant inférieur à l'accroissement biologique global, qui est estimé à presque 600 000 m³ par an (environ 6 m³ par hectare et par an). Notre capital forestier augmente donc peu à peu.

Nos forêts appartiennent principalement à des propriétaires particuliers, ils sont au nombre de 55 000 et possèdent 90% de la surface boisée. Les 10% restant appartiennent à l'Etat et sont gérés par l'Office des Forêts (anciennement appelé « Eaux et Forêts »). A champagné Saint Hilaire, la presque totalité appartient aux particuliers, la commune n'en possède que 3%.

Au niveau des essences, les feuillus prédominent nettement sur les résineux : ils représentent 80% de la surface boisée, et le chêne représente à lui seul les ¾ de cette surface. Les 20% restant sont des plantations résineuses, dont l'origine ne remonte guère avant le début du siècle : Pin Maritime, et Sylvestre constituent l'essentiel de ces plantations.

Pour notre commune le feuillu représente 91% de la surface boisée à lui seul (sous forme de taillis simple principalement). Les peupleraies ne sont pas à négliger puisqu'elles totalisent 38 hectares, soit 8%. Les résineux peu indigènes dans notre région couvrent seulement 1% de la surface boisée.

Outre cet aspect de production de bois, la forêt est également un abri pour les grands animaux (cervidés), un lien de promenade et de détente, et un élément important des grands équilibres écologiques, c'est pourquoi les forestiers s'attachent à la défendre depuis plusieurs siècles et ont prouvé que gestion forestière de production et environnement n'étaient pas incompatibles.



Avis aux habitants de la commune :

La tempête a fini de coucher le cèdre du champ de la cure.

Il a été enlevé.

Quelle essence replanter ? Pin, Chêne, Erable ?...



Envoyez vos réponses sur le coupon joint à la fin du bulletin.



Quelques projets de classe pour 1999/2000

(d'autres sont en cours d'élaboration)

♦ Une classe de mer pour la classe des petits et moyens de maternelle. Le budget a été présenté lors du 1^{er} Conseil d'Ecole ainsi que l'amorce du projet. Il sera précisé lors du prochain Conseil d'Ecole.

♦ Un projet d'Atelier Artistique en mai-juin avec le peintre Jean Marie Seiller qui est déjà venu il y a deux ans pour réaliser la peinture murale sur le 13 août 1944 que chacun peut admirer aujourd'hui. Le projet s'intitule " Dans le bleu de la mer, j'ai vu Champagné" et s'articule autour de la classe de mer des petits. La classe CM1-CM2 viendra apporter son aide pour la conception et la réalisation de la peinture murale prévue sur le grand mur intérieur du préau côté maternelle/CP-CE1. Des éléments mobiles seront réalisés par les deux classes et installés d'abord sur le mur et pourront faire ensuite l'objet d'une exposition à la salle des fêtes de Champagné fin 2000.

♦ Les classes GS-CE2 et CM1-CM2 participent cette année à l'opération "Ecole et Cinéma". Ces deux classes iront voir 3 films au cinéma de Gençay d'ici juin 2000. La démarche proposée permet une approche pédagogique en classe à l'aide de fiches et de documents sur les films concernés. Le coût du transport et d'une partie des entrées est assuré par la Communauté de Communes et le reste du coût par l'USEP grâce à la tirelire des enfants.

Informatique :

L'école est maintenant dotée par le Conseil Général de la Vienne, comme les autres écoles du département, de deux ordinateurs par classe élémentaire. Grâce à ce matériel, les enfants peuvent journalièrement mener des projets, d'écriture notamment (journal, correspondance,

E-Mail...) ou encore consulter des CD Rom ou Internet dont l'abonnement est assuré par le Conseil Général. Une mise en réseau de ce matériel qui a été protégé contre le vol est prévue pour cette année. Elle permettra une utilisation plus rationnelle du matériel. Toutefois pour que cette mise en réseau soit efficace et pour que les projets de classe soient bien menés au travers de l'outil pédagogique, il manque un matériel complémentaire (imprimante, scanner, lecteur Zip...) Aussi une aide va être demandée à la Communauté de Communes du Pays Gencéen qui assure également l'achat des fournitures scolaires des écoles de la Communauté.



Bibliothèque :

Une dotation importante pour 10 000 F de livres est parvenue à l'école par l'intermédiaire de l'Inspection Académique. L'obtention de cette dotation suppose l'aménagement efficace de la bibliothèque pour rendre son utilisation optimum dans le cadre de la classe et hors temps scolaire (garderie, atelier APE). Cet aménagement sera effectué en janvier 2000 grâce à l'aide de Mr Vibrac qui assure la fabrication des meubles. L'APE, quant à elle abonne l'école à des revues et livres et s'occupe depuis deux ans de recevoir les documents qui entrent à la bibliothèque, de les couvrir, de les classer et de les rendre disponibles à l'emprunt pour les enfants.

L'école continue de mettre en place et d'améliorer des cadres permettant son ouverture aux enfants, aux parents, à la municipalité... Elle s'efforce d'accorder ses projets avec les intentions développées dans les nouveaux programmes de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Cela suppose des moyens qui se mettent petit à petit en place.

Philippe COMPAGNON



Après le décès de Marie-Josèphe MOREAU, l'intérim de quelque mois ayant été assuré par Robert GENAIVRE. Le Club des aînés à un nouveau bureau composé comme suit :

L
E
S
A
M
S



- | | |
|--------------------|-------------------|
| Président | Henri MINGOT |
| Vice Président | Elie MEMIN |
| Trésorier | André CAILLEAU |
| Trésorier adjoint | Gérard TEXEREAU |
| Secrétaire | Joëtte PACCAULT |
| Secrétaire adjoint | Raymonde BERTRAND |



Les réunions du jeudi sont toujours très animées par les jeux de Belote, Tarot, Mascotte, Rami et Pétanque lorsque le temps le permet.

Comme chaque année, la journée « brochettes » a été très appréciée d'autant plus que le beau temps était de la partie.

Tous les trois mois, un repas convivial est organisé pour fêter les anniversaires dans la bonne humeur.

Vous qui trouvez les tristes journées d'hiver trop longues, venez passer un bon moment avec nous pour échapper à votre solitude !

Josette PACCAULT

Calendrier 2000

- | | |
|--------------------|--------------------|
| Vendredi 7 janvier | Belote |
| Vendredi 24 mars | Belote |
| Dimanche 9 avril | Loto |
| Jeudi 22 juin | Repas annuel |
| Jeudi 6 juillet | Repas brochettes |
| Vendredi 25 août | Belote |
| Jeudi 7 décembre | Assemblée Générale |



A.F.N.

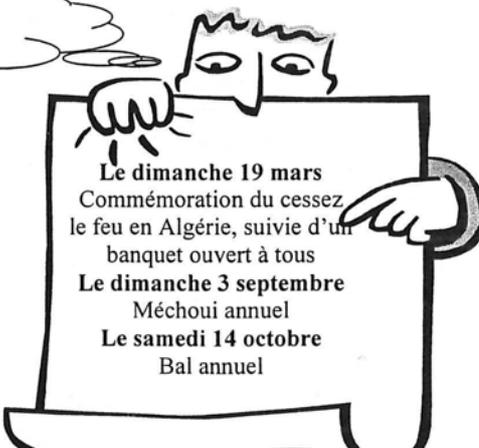
Manifestations 2000

La FNACA informe ses adhérents :

Une campagne d'information est menée par le comité départemental de la F.N.A.C.A. auprès des comités locaux.

Cette réunion présidée par Maurice BAKLIN, Président Départemental a rassemblé tous les anciens combattants de Champagné Saint Hilaire et quelques uns des communes voisines.

Le but de cette réunion était de présenter la vie de l'association et faire le point sur les acquis.



- Le dimanche 19 mars**
Commémoration du cessez le feu en Algérie, suivie d'un banquet ouvert à tous
- Le dimanche 3 septembre**
Méchoui annuel
- Le samedi 14 octobre**
Bal annuel

Le bureau se compose :

- | | |
|----------------|--|
| Le Président | Jean GODET |
| Vice Président | Gilbert ROUHAULT |
| Trésorier | Henri MORINEAU |
| Secrétaire | Michel GOURDEAU |
| Porte Drapeau | Raymond CHOLLET
Roland MAYET
André CAILLEAU |
| Membres | Joël AUDEBRAND, Albert BOISNARD, André CAILLEAU, Guy CONTENTSIN, Claude GUILLAUD, Guy LEVRAULT, Jean-Claude ROUSSEAU, Pierre NADEAU. |



Association les Donneurs de Sang

Une année encore bien remplie pour les donateurs de sang. Notre association est toujours très active, aussi bien pour les dons de sang total, plasma et toutes ses activités.

Cette année, une idée est née au sein de l'association, de faire connaître aux élèves de CM1 et CM2 classe de Monsieur COMPAGNON, en quoi consistait un don du sang et de leur faire comprendre par une vidéo prêtée par le Centre de Transfusion Sanguine ce que devenait le sang des donateurs. Nous avons aussi participé au « Merveilleux Marché de Noël ».

Nous lançons un appel aux jeunes, car offrir son sang c'est sauver une vie.

Cette année, un seul nouveau donneur :

Annabelle BONNIN.

Manifestations 2000

Concours de Belote	12 février
Théâtre	18 mars
Voyage	27 mai
Méchoui	23 juillet
Assemblée Générale	25 novembre



Liste des donateurs récompensés en 1998

Insigne « Argent »

Bernard MAROT
Anne-Marie BRUNER épouse MENETEAU
Sylvie DOUTEAU épouse REDIN

Insigne « Argent * »

Marc BRUNET
Claudette GIRAUD épouse
METOIS

Pour l'année 2000 :

3 collectes de sang
2 collectes de plasma

Mercredi 5 janvier
Lundi 20 mars
Mercredi 26 juillet
Mercredi 18 octobre

A.C.C.A.

L'Association présidée depuis 22 ans par Jacky La Soudière, compte à ce jour 152 chasseurs. Pour l'année 1999/2000, le bureau reste inchangé.

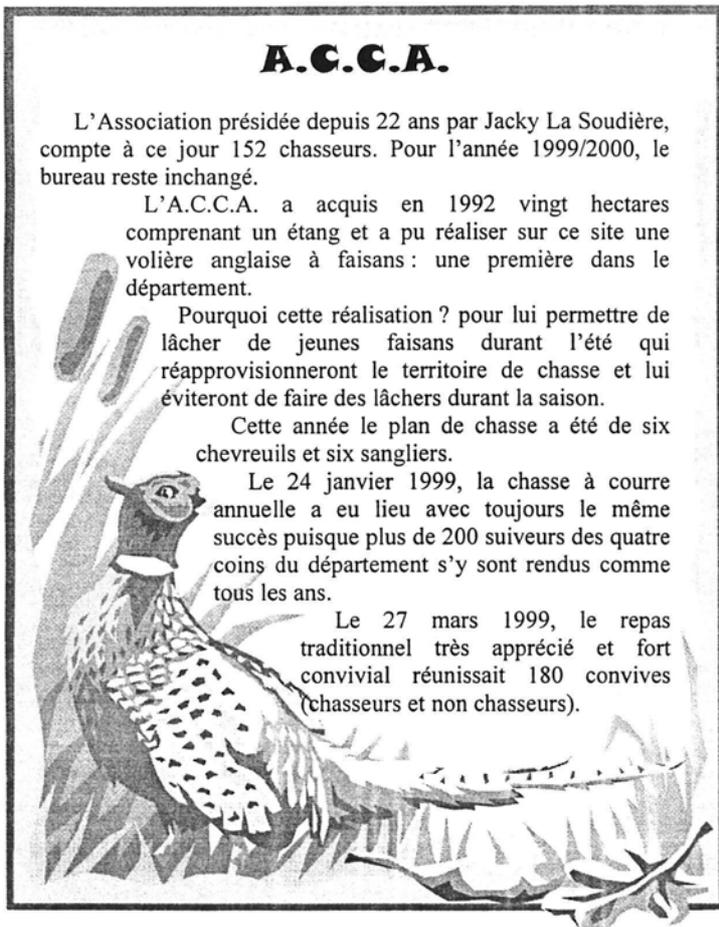
L'A.C.C.A. a acquis en 1992 vingt hectares comprenant un étang et a pu réaliser sur ce site une volière anglaise à faisans : une première dans le département.

Pourquoi cette réalisation ? pour lui permettre de lâcher de jeunes faisans durant l'été qui réapprovisionneront le territoire de chasse et lui éviteront de faire des lâchers durant la saison.

Cette année le plan de chasse a été de six chevreuils et six sangliers.

Le 24 janvier 1999, la chasse à courre annuelle a eu lieu avec toujours le même succès puisque plus de 200 suiveurs des quatre coins du département s'y sont rendus comme tous les ans.

Le 27 mars 1999, le repas traditionnel très apprécié et fort convivial réunissait 180 convives (chasseurs et non chasseurs).



Manifestations 2000 GRROIN G !!!



Le 16 janvier	Chasse à courre au renard suivie d'un vin d'honneur
Le 25 mars	Repas de la chasse
Le 4 juin	Assemblée annuelle
Le 9 septembre	Remise des cartes



Gymnastique volontaire

Le bureau se compose :

Présidente	Claudine JADAULT
Vice présidente	Béatrice DURIVAUT
Trésorière	Katy VUZE
Trésorière adjointe	Laurence POUPARD
Secrétaire	Maryse SUZENET
Secrétaire adjointe	Sylvie LEGRU



Nous voilà reparties en pleine forme.
Cette année l'association compte 21 adhérentes, c'est encore plus que l'année dernière.

Bien sûr, les portes sont ouvertes à celles et ceux qui ne nous ont pas encore rejoint.

Rendez-vous à 20 heures 45 minutes tous les lundis à la grande salle des fêtes.

Nous organisons notre loto le samedi 29 janvier à 20h30 dans la grande salle des fêtes, retenir la date !

**Nous vous souhaitons à tous
une bonne et heureuse année 2000.**



Le Comité des fêtes



Président	FILLON Claude
Vice président	CHAUVEAU Michel
Trésorier	MINGOT Michel
Trésorier adjoint	NADEAU Annette
Secrétaire	NADEAU Annette
Secrétaire adjoint	GODET Jean

Membres : CHAMARD Béatrice, DESOUCHE Claudy, DOLAC Raymonde, GOURDEAU Maurice, MORISSET Jean-François, MAYET Roland, NEVEU Marc, ORION Jean-Yves, TESSERAU Gérard.

Pour l'année 1999, le Comité des Fêtes a fait un gros effort dans diverses animations.

Loto le 28 février

Pétanque le 8 mai

52^{ème} course cycliste de la Saint Gervais les 19 et 20 juin

Participation au Merveilleux Marché de Noël le 5 décembre

Dîner dansant du 31 décembre.

Tout ceci demande du temps et il faut remercier tous les bénévoles de l'équipe du Comité des Fêtes qui permet la réussite des manifestations où de nombreux adeptes de ces disciplines se retrouvent pour passer une agréable journée un petit regret peut-être le peu de spectateurs surtout le samedi pour la course cycliste de la Saint Gervais, qui pourtant demande un effort financier important pour ce jour.

A remercier également pour les subventions attribuées par :

La municipalité ; 2500 Frs plus 300 Frs pour les primes course cycliste

Le Conseil Général : 3000 Frs

La Communauté de communes 2000 Frs pour la foire à la laine.



Loto

Le dimanche 28 février 1999, avec plus de 200 participants, petits et grands ont pu, très attentifs, se disputer ce fameux carton qu'il fallait compléter entièrement sur une ou deux lignes, que de suspense surtout lorsque l'on attend ce chiffre, pour avoir la victoire, qui ne sort pas !!! Plus de 25 lots furent distribués, dont un sèche linge, un V.T.T., etc....

Quelle ambiance, rendez-vous en l'an 2000, le 5 mars

Champagné-Saint-Hilaire

Quel suspense !



Les joueurs sont très attentifs



Concours de pétanque

Le samedi 8 mai 1999, à la base de loisirs, un concours de pétanque réunissait 54 équipes. Ce concours en doublette, où se cotoyaient femmes enfants et hommes a remporté un vif succès. La victoire, dépend du choix du terrain et le placement du cochonnet, qui pour certains a une certaine importance. C'est pour cela que les adeptes de ce sport n'hésitent pas à chercher un emplacement presque à la limite de l'injouable afin de déstabiliser l'adversaire. Les parties se sont prolongées tard dans la soirée où il a fallu faire rejouer les doublettes pour départager les vainqueurs. Tous ont été récompensés par un lot, gagnants et perdants, mais ils avaient tous gagnés.

Rendez-vous au mois de mai



2000, le samedi 6..

Course cycliste de la Saint Gervais 52^{ème} grand prix

Le 19 et 20 juin 1999, le comité des fêtes a organisé son 52^{ème} grand prix de course cycliste.

Le samedi à partir de 15 heures, une course seniors avec 35 participants disputent sur le circuit de la Fontenille de 4 kilomètres 800 à parcourir 20 fois. Le dimanche, à partir de 14 heures sur le même circuit, course minimes et cadets, 30 kilomètres en 6 tours. Vers 16 heures départ des cadets - juniors et seniors filles, 12 tours 60 kilomètres sur un parcours très dur surtout dans la cote vers l'Epinoux, où là souvent la décision se fait. Le dimanche de nombreux spectateurs ont pu apprécier le courage de ces jeunes qui veulent montrer leur capacité farouche pour remporter la victoire. Un défilé de vélos fleuris organisé par les parents d'élèves réunissait une quinzaine de participants où chacun voulait démontrer que l'on pouvait aussi faire du vélo.

Le dimanche matin à partir de 9 heure, foire à la laine avec environ 6 tonnes qui se négociaient entre 2,50 et 5,00 francs le kilo. Comme disait un vendeur, « ça eu payé, avant on vendait la laine entre 14 à 15 francs le kilo il y a déjà quelques années.»

Sur la place du bourg, brocante, vide grenier avec une trentaine d'exposants où chacun essayait de trouver l'objet rare insolite.

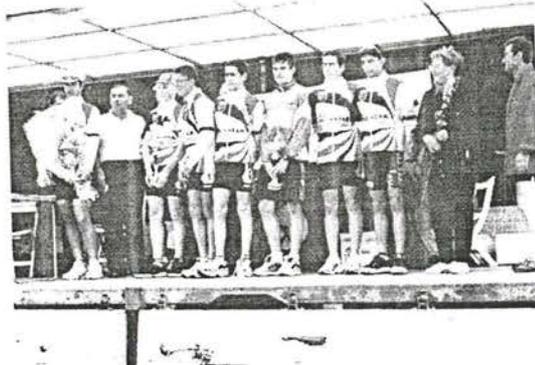
Présentation avicole des éleveurs montmorillonnais, poules, pigeons, canards, trônaient côte à côte le poisson, le fromage, les légumes, les fleurs ; un petit marché où chacun chinait pour emporter sa provision.

Les auto-tamponneuses permettaient de savourer un moment de plaisir à piloter ces engins sans oublier les petits qui avaient leur manège et déjà se disputaient la queue de Mickey, afin d'avoir une partie gratuite.

Une exposition de voitures d'occasion, et de matériels de motoculture attirait de nombreux curieux La journée se terminant par un vin d'honneur offert par l'association.

Pour la Saint Gervais, les dates sont souvent modifiées par rapport à la foire à la laine le 17 juin à Nieul l'Espoir et le 18 juin à Usson. Rendez-vous pour l'an 2000 au 24 et 25 juin.

Bonne année à tous



TROT 86

Depuis quelques années Trot 86 a été l'occasion pour des groupes et des particuliers de faire connaissance de notre région et de Champagné Saint Hilaire.

Il suffit de voir le nombre de véhicules le dimanche après-midi sillonner autour du haras pour se rendre compte que le cheval ne laisse personne indifférent.

Son contact pour beaucoup d'entre nous, est une façon de renouer avec la nature.

C'est pourquoi l'association au travers des visites qu'elle organise, aimerait promouvoir les quelques métiers qui se rattachent à la vie quotidienne du cheval, à savoir :

Le pansage, le harnachement pour la compétition, l'entretien des pieds et la conduite de l'entraînement pour l'amener vers les hippodromes.

Pour tout renseignement, l'association se tient à votre disposition. Les visites se font sur rendez-vous du mois d'avril à octobre.

Contactez le 05.49.37.33.72



Le Merveilleux Noël de Champagné St Hilaire

Voilà bientôt deux années d'existence pour cette association heureuse de la fréquentation assidue de ses adhérents.

Confortés par le succès du premier Merveilleux Marché de Noël, nous avons été tous enthousiasmés par la préparation du second qui s'est déroulé les 4 et 5 décembre 1999.

En effet, la fête régnait dans les rues de Champagné, la magie de Noël donnant à chacun la joie de se retrouver.

Il est important de souligner les qualités relationnelles des ateliers du mardi où sont fabriqués des travaux divers, « bois, tissus, peinture, et... », d'une grande réussite.



Nous rappelons que ces ateliers fonctionnent deux mardis après-midi par mois.

N'hésitez pas à vous joindre à nous

Présidente	Anne-Marie CHAMBON
Vice Président	Michel RUSSEIL
Secrétaire	Chérifa ROSSIGNOL
Secrétaire Adjoint	Louis VIBRAC
Trésorière	Chrystelle PAUMARD
Trésorière adjointe	Rose-Anne GUYONNEAU



Les Parents d'Elèves

L'année 98/99 a démarré sur les chapeaux de roue, l'APE a organisé et mis en place en trois semaines un loto afin de financer la classe de neige des CE2, CM1, CM2. Le loto a remporté un gros succès, nous obligeant à rajouter tables et chaises au fur et à mesure que les gens arrivaient.

Pour l'arbre de Noël, nous avons fait venir un acrobate jongleur qui nous a présenté un spectacle étonnant. La soirée s'est terminée par un repas convivial où chacun avait apporté un plat.

Comme l'an passé, Mr Mardi Gras nous a rendu visite et en a profité pour faire des bêtises à l'école, mais aussi chez les commerçants du bourg. Après l'avoir attrapé les enfants l'ont brûlé en place publique.

Fin juin, a eu lieu la fête des écoles où divers jeux avaient été mis en place. Des animations ont été faites par les enfants. Un repas était prévu pour clore la soirée mais faute de parents pour le préparer, celui-ci a été annulé.

Au mois d'août, une équipe de l'APE a participé aux Olympiades de Gençay où nous avons terminé second.

Voilà, une nouvelle année s'est écoulée, l'APE a également participé à l'installation de la bibliothèque et aux abonnements des classes à différents magazines et livres.

Pour ma part, je laisse la présidence de l'association, je remercie toutes les personnes qui m'ont aidée pendant les trois années. Je souhaite bonne chance au nouveau bureau.

Katia



En septembre, lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

- Marie Saulnier, présidente,
- Carole Boutron, trésorière,
- Laurent Saulnier, secrétaire.

De nombreux parents motivés et efficaces soutiennent l'association. Merci à eux.

En octobre, un loto a été organisé dans le but d'offrir à la classe de maternelle un séjour à la mer. L'an passé, nos enfants partis dans les Pyrénées sont revenus tellement ravis qu'il est normal d'aider les enseignants à réaliser de tels projets. Les gains du loto permettent de réduire la participation des familles pour ces classes transplantées. Certes, nous sollicitons mais tous les enfants de Champagné ont droit de partir et de revenir la tête pleine de bons souvenirs.

En décembre, nous participerons au « Marché de Noël ». Puis nous préparerons la fête de Noël de l'école. Celle ci sera différente des précédentes. NOEL doit rester magique !

Enfin nous clôturerons l'année scolaire par la traditionnelle fête de fin d'année. Tous les habitants de notre commune sont invités à chaque manifestation de l'APE et sont remerciés de leur générosité.

Tous les membres de l'Association des Parents d'Elèves de Champagné St Hilaire vous souhaitent une bonne et heureuse année 2000. Meilleurs vœux.

Marie



Classe de neige des enfants de CE2, CM1,



USEP
Champagné St Hilaire

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré
Association fondée en décembre 1996
Siège Social : Ecole Publique Champagné

Notre association a pour but de former les enfants à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie par le biais d'activités sportives, culturelles ou sociales.

Elle rassemble les parents et amis de l'école, proches de cette démarche et désireux d'offrir aux enfants un peu de leur temps, de leurs compétences ou plus simplement par leur adhésion et leur présence, un soutien aux différentes réalisations.

Au même titre que les adultes, les enfants sont adhérents et participent à la gestion et à l'administration de l'association.

Logiquement partenaire de l'école, l'USEP a collaboré, ces dernières années, à tous les grands projets (fresque, journal, rencontres inter écoles, sortie à la neige...) mais aussi mis en place des ateliers hors temps scolaire comme le tennis de table ou l'accordéon. Cela bien sûr, toujours dans le souci d'offrir aux enfants une large place.

Les projets pour l'année 99/2000 s'annoncent nombreux.

Tous les parents sensibles à notre élan seront les bienvenus



COMMUNAUTE LOCALE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE



Chers Amis,

Depuis le dernier bulletin municipal, nous avons procédé au renouvellement de l'équipe responsable de la Communauté Locale.

Les mêmes personnes ont été reconduites dans leur responsabilité, les statuts de l'évêché prévoyant qu'elles pouvaient y être six années consécutives.

Les moments importants de l'année écoulée ont été d'abord l'ordination sacerdotale de Jean François Blot lequel en stage dans notre secteur depuis quelque temps avait été ordonné diacre en septembre 1998 ; cela a donné la chance à plusieurs personnes de Champagné de participer à cette cérémonie intensément imprégnée de foi.

La découverte de tout le travail des techniciens de la télévision autour d'un très important matériel pour la réussite de la transmission en direct de cet événement sur France 2 fut très intéressante.

Occasion joyeuse aussi, pour certains de mêler leurs voix à celles de la maîtrise de la cathédrale, et ce, après plusieurs répétitions. La veille de cette ordination a vu le rappel à Dieu, de l'Abbé Gérard Douaud, lequel avait assuré le service de la paroisse pendant une douzaine d'années. Gérard aimait beaucoup les enfants et nombreux sont les jeunes qui gardent un bon souvenir du temps partagé avec lui.

Le 27 juin avait donc lieu l'ordination, et le 28 la cérémonie de sépulture de l'Abbé Gérard en l'église Sainte Radegonde, moment très fort de communion aussi pour les participants, parmi lesquels de nombreux jeunes.

Nous apprécions actuellement sur notre secteur la présence d'un autre séminariste Michel Chambragne, originaire de Busseau, localité des Deux Sèvres, située près de la Vendée entre l'Absie et Coulonges sur l'Autize.

Michel a reçu le 7 novembre dernier des mains du Père Mondon, vicaire général, les fonctions de lecteur et d'acolyte, c'est une étape vers son diaconat ; ce même jour huit jeunes recevaient le sacrement de confirmation.

Ordination, confirmation, mariage sont des sacrements d'engagement.

Michel Chambragne et son équipe de jeunes referont la crèche à l'occasion du merveilleux marché de Noël les 4 et 5 décembre. Nous nous permettons de remercier les dirigeants du marché de Noël de nous donner l'occasion de faire la fête tous ensemble.

Dans notre paroisse il y a eu 13 baptêmes.

- le 15 août, notre église a été le lieu où 6 baptêmes ont été célébrés, il arrive que l'abbé Michel regroupe la remise de ce sacrement en faisant ce que nous appelons secteur, les jeunes baptisés n'étant pas tous de Champagné. Il y a eu aussi dans notre église 2 mariages et 14 sépultures.

Plusieurs enfants sont catéchisés sous la responsabilité de l'abbé Michel par Mmes Christelle Pin et Nicole Bonnin. Chaque année les enfants catéchisés de sixième font leur profession de foi le jour de la Pentecôte en l'église de Saint Maurice la Clouère.

La communauté locale se veut attentive à ce qui est pour chacun la vie de chaque jour. Dans les joies comme dans les peines, soyez assurés, avec l'appui de notre prêtre, l'abbé Michel Fervault de notre sympathie et de notre compréhension.

Tous ensemble œuvrons pour que l'an 2000 soit meilleur pour tous.

Le délégué de la communauté locale,
François Blaudeau.



BOULE DE NEIGE

Les projets proposés en 1998 se sont concrétisés durant cette année.

Atelier cuisine :

Il s'est mis en place dès le début de l'année, tous les mardis matin. La Caisse d'Allocation Familiale a subventionné l'équipement nécessaire ainsi huit bénéficiaires ont pu profiter de l'expérience de deux animatrices de Boule de Neige à chaque séance moyennant une participation aux achats de dix francs par personne. L'intérêt de cet atelier cuisine ne réside pas seulement dans la préparation de menus mais aussi grâce aux échanges discussions, ces mamans peuvent parler de ce qui les préoccupe et aussi mieux vivre certains moments difficiles.

Atelier de lutte contre l'illettrisme :

Durant l'année 98-99, trois membres du bureau ont participé à huit journées de formation à Niort, Poitiers et Angoulême.

Les communes de Champagné Saint Hilaire, Magné et Sommières du Clain mettent un local à disposition pour recevoir

une ou deux apprenants.

La Communauté de Communes a versé une subvention pour acheter le matériel.

Ainsi ce nouvel atelier est-il prêt à fonctionner fin 99.

Si vous connaissez, dans le canton de Gençay des adultes qui, à cause de difficultés en lecture ne peuvent pas :

- Remplir un chèque ou un formulaire
- Ecrire un mot pour l'école à leur enfant
- Passer le permis ou trouver un métier

Dites leur qu'un atelier pour adultes en difficultés de lecture est créé dans l'association Boule de Neige.

Fête de Noël

Comme chaque année, nous voulons que les familles en difficultés dans le canton puissent bénéficier d'un après-midi agréable programmé cette année, le 15 décembre à Gençay avec la participation des ateliers de musique et chant du centre culturel de Gençay. Et bien sûr, après le goûter, on a la participation du père Noël qui

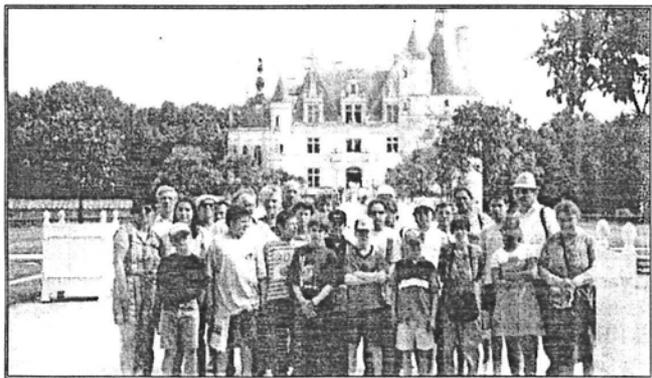
offre un jouet à chaque enfant de ces familles

Ont fonctionné aussi cette année 1999

- ❖ Le vestiaire tous les jeudis après-midi
- ❖ Les séances de soutien scolaire, en français, mathématiques et Anglais.
- ❖ Les deux voyages touristiques ont conduit les familles au musée des Transport de Chatellerault et à Chenonceau, au musée de la mine à Melle et au Zoo de La Palmyre.

Les membres de l'association toujours prêts à rendre service : ont tenu à intervenir auprès d'une famille d'agriculteurs qui avait subi un sinistre en lui apportant leur aide avec un prêt de meubles et caravane, ont aussi répondu présents et sont venus nombreux durant l'hiver -98-99 pour aider les restos du cœur.

Vous pouvez vous aussi aider l'association Boule de Neige en donnant des meubles, objets, vêtements en bon état dont vous voulez vous débarrasser.



LE 21 Mai 2000

Amis marcheurs, vététistes, cavaliers, meneurs, nous vous attendons tous pour notre multirandonnée.

Différents parcours vous seront proposés, selon votre courage et votre choix.

Le programme de la journée n'est pas encore bien défini.

L'Association EQUI SAINT-HILAIRE vous dit à bientôt.

La Présidente,
D. CHARTIER

Tél : 05.49.59.43.26



Nous vous donnons les coordonnées des membres du bureau que vous pouvez contacter pour plus amples informations :

Madame VIBRAC	☎ 05.49.37.30.30
Monsieur RIGOULAY	☎ 05.49.87.07.87
Madame TEXEREAU	☎ 05.49.87.93.79
Sœur Marie-Louise	☎ 05.49.87.74.05
Madame ELIE	☎ 05.49.59.33.03
Madame PROUX	☎ 05.49.59.58.87



LE CRIME DES GRANDS BOIS DE LA MILLIÈRE



Ce jeudi soir de mai, Jacques

Pichevault et sa femme mangent la soupe dans leur ferme de la Grange du Bois sur la commune de Vaux. Soudain des coups de feu claquent dans les Grands Bois de la Millière tout près de là, déjà assombris par la nuit. La femme sort inquiète, mais son mari la rassure :

- C'est Nugue, de la Jarige, qui essaie son fusil. J'étais avec lui chez Auquinet, à la Millière quand il lui a acheté.

Coups de feu terribles dans la nuit du 23 au 24 mai 1816 car ils ont fait deux victimes : celle du meurtre des Grands Bois de la Millière et le coupable de ce meurtre dont la tête roule dans le panier du bourreau de Poitiers, le 6 septembre 1817.

Vaux, la Millière, Poitiers...et Champagné dans ce fait divers dramatique ? Patience ! Suivons plutôt le fonctionnement de la Justice mise en place sous la Révolution et Napoléon, et si efficace sous Louis XVIII : 16 mois à peine entre le crime et son dénouement.

Le 25 Mai, Jean Jolly, juge de paix à Couhé est « informé que, hier sur les trois heures du soir il avait été trouvé à l'entrée des Grands Bois de la Millière un homme mort étendu sur le chemin de la Millière à Couhé ». Il se rend sur place, à 400 mètres environ de l'entrée Est de ces bois. Il y rencontre l'adjoint au Maire de Couhé assisté du chef de la gendarmerie et de l'étudiant en chirurgie Grillet. Ils ont été alertés par le Sieur Auquinet de la Millière dont la femme a découvert le cadavre en se rendant à Couhé avec la dame Bernard.

L'homme « étendu sur le dos, la tête tournée vers le levant baignant dans son sang » est vite identifié comme étant Pierre Nugue, un garçon de 25 ans, habitant à la Jarige chez son père cultivateur.

La recherche des indices va être aussi bien faite que celle de Scherloch Holmes et Grillet, chargé de « l'ouverture du cadavre » va faire une autopsie très précise.

La fouille des environs du cadavre permet de trouver :

- un morceau de papier pouvant avoir servi de bourre à un fusil à un coup,

- deux autres petits morceaux de papier pouvant avoir servi de bourre à un fusil à 2 coups,

- un vice (une vis) provenant sans doute d'une arme à feu et deux petits morceaux de bois dont un avec une pointe et un autre morceau de bois plus gros, traversé par un clou ayant servi certainement à consolider le fût d'un vieux fusil.,

- à cinq mètres du cadavre, le bois de taillis à hauteur de 2,5 m a été criblé par du plomb de chasse.

Le chirurgien faisant office de médecin-légiste fait aussi des découvertes intéressantes. D'abord « une tête de clou à ferrer les chevaux qui a traversé de droite à gauche la 3ème fausse côte droite était arrêtée dans la partie inférieure du foie.

Ensuite un gros lingot de fer qui a traversé la partie gauche de la vertèbre dorsale, était arrêté (dans une partie du corps illisible) . Quelques petites contusions à l'estomac ont pu être occasionnées par du petit plomb venant du coup de feu.

D'autre part, une forte contusion à la partie supérieure et antérieure du pariétal a été provoquée par un instrument contondant asséné avec beaucoup de force.....

La gendarmerie de Couhé fait à partir du 25 mai des visites domiciliaires dans les hameaux voisins. De son côté, le maire de Champagné Saint Hilaire, Jean Vincent Bourdier visite les hameaux de la Gaudière, les Moisières et la Baudonnière accompagné de Rémi Guidet, brigadier de gendarmerie de Couhé. L'objectif est d'inspecter toutes les armes à feu et de faire délier les langues. La mission est bien remplie ! Pierre Degrange dit avoir vu le nommé Paillé de la Millière avec un fusil cassé et cloué. Celui-ci montre une arme en bon état mais prétend avoir vu entre les mains du nommé Fumeron « un gros vilin fusi en mauvais état ».

Fumeron.... Jean Fumeron habite à la Baudonnière, commune de Champagné Saint Hilaire. C'est un homme de 42 ans, petit- 1,62 m de haut – le front un peu découvert, les yeux noirs. Il a servi dans les armées de l'empereur mais il est maintenant établi comme tisserand. Seulement, il a la réputation de ne pas bien respecter le droit de propriété des autres et on a tué Pierre Nugue pour lui dérober l'argent qu'il avait dans les poches.

Il présente à son maire un fusil « qui avait été coupé à chaque côté de la crosse et dont le canon était ceint d'un fil de fer qui l'assujettissait au fût ». Il prétend « n'être pas sorti de chez lui le 23 mai et qu'il avait donné une leçon de lecture à un enfant sur les 9 heures et demi du soir ». Enfin quand le gendarme remarque qu'il a à la main gauche deux petites excoriations, Fumeron répond « qu'il se l'est faite la veille en apportant son fagot ».

Que se passe-t-il dans la tête de Jean Fumeron ? A-t-il vraiment tenté de se suicider en se jetant du haut d'un rocher, De mauvaises langues le diront. Lui prétendra qu'il est tombé gravement malade en raison de ses écorchures. Toujours est-il que le dossier de l'enquête comporte une lettre datée du 3 juin 1916 et signée nettement Fumeron. Elle est difficile à déchiffrer car il y a des ratures et surtout l'orthographe de son auteur ne donnerait à celui-ci aucune chance à la dictée de Bernard Pivot. Le verbe inquiéter par exemple lui a posé un problème insoluble.

On peut tout de même être ému devant les preuves d'affection qu'il manifeste à l'égard de sa femme et aussi devant sa déprime.

« Je regrette beaucoup ma femme et ma fille et aussi toute ma famille mais je ne regrette point le vie. Je vous salue en vous embrassant de tout mon cœur.

A Dieu la Vie, bon jour la Mort
Je vous en prie, n'inquiétez point ma femme,

Elle n'est point cause de tout cela...



« Tout cela »...c'est l'affaire Nugue dont il devient maintenant la vedette, avec Jean Paillé son ami et voisin. Tellement que le 7 juin un mandat d'amener est délivré par Jean Baptiste Mauflastre remplissant par intérim les fonctions de juge d'instruction près le tribunal de Ière instance de Civray, à l'encontre des deux hommes.

Les interrogatoires du 10 juin se passent mal pour Fumeron. Jean Paillé va contredire certaines de ses déclarations concernant notamment le fusil et les projectiles qu'il utilise. Mais surtout, sans être un commissaire Maigret, Mauflastre sait mettre en difficulté l'accusé. Par exemple Jean Fumeron déclare qu'il ne charge jamais son fusil de lingots. Mais le juge l'entraîne à avouer qu'il en a planté un dans un têtard, à la fin d'une chasse au blaireau. En le plaçant dans l'impossibilité de nier qu'il savait qu'on l'accusait du meurtre, le juge accrédite l'idée que la lettre du 3 juin était une lettre d'adieu avant suicide. Fumeron réagit bien en disant que la maladie l'avait amené aux portes de la mort mais il a tort de dire qu'il ne sait pas lire ni écrire assez pour déchiffrer un document car sa lettre même avec des fautes ne peut passer pour un « gribouillage » comme il le dit. Enfin, il est obligé d'admettre qu'il sait couper du fer avec une vieille cognée, même s'il affirme que ce ne peut être de gros morceaux comme un clou à ferrer les chevaux.

L'enquêteur est méthodique ! il a acquis la certitude que Fumeron pouvait avoir tué Pierre Nugue avec un vieux fusil chargé de lingot et de clous de fer. Il veut maintenant cerner le mobile du vol. Il accule l'accusé avec une série de questions pour le confondre sur la provenance de la veste qu'il porte, du chaudron de cuivre qu'il a vendu à Gençay, de plusieurs outils qu'il a vendus à Civray et de 15 livres de fil trouvés dans son grenier. Il est peut-être convaincant quand il dit avoir pris sa veste dans un village lors d'une campagne militaire, il l'est moins quand il dit avoir eu les objets de son oncle et pas du tout quand il affirme innocemment ne pas savoir l'existence de ce fil dans son propre grenier.

Et on comprend qu'à l'issue de ces interrogatoires, Mauflastre délivre

deux mandats d'arrêt, et transforme les deux suspects en accusés officiels. Le 10 juin, Jean Fumeron et Jean Paillé dorment à la maison d'Arrêt de Civray, « jusqu'à nouvel ordre ».

Ils vont y rester longtemps car l'audition des témoins – 43 au total – prend du temps. Et le 10 avril 1817, Xavier Fradin, Substitut du Procureur du Roi près du Tribunal de Ière Instance de Civray ordonne qu'il soit fait une nouvelle enquête. Si bien que le Juge d'instruction Charles Jean Louis Albert Préveil, sans doute remis de sa maladie, réauditionne Jean Fumeron et Jean Paillé le 14 mai 1817. Apparemment dans le dossier, il n'y a pas d'éléments nouveaux et le 26 mai, il délivre une ordonnance de prise de corps des deux accusés, le dossier d'instruction est envoyé à la Cour Royale de Poitiers.

Le 5 juin, celle-ci en la chambre d'accusation prend l'arrêt suivant :

« La Cour » déclare qu'il y a lieu d'accuser Jean Fumeron et Jean Paillé... » pour quoi les renvoie à la Cour d'Assises de la Vienne pour y être procédé contre eux et statué ainsi que de droit, à l'effet de quoi il sera rédigé un acte d'accusation par le Procureur Général ».

C'est donc le procès et il s'ouvre en juillet 1817. La Cour d'Assises est présidée par Jacques François Balthazar Goubeau de la (Bilenerrie) ? Les deux accusés sont défendus par maître Limousineau et maître Garreau. Le défilé des témoins à charge et à décharge est long bien sûr, les interruptions de séances nombreuses pour raison de fatigue. Des experts sont convoqués – serrurier et arquebusier – dans le prétoire pour savoir si le lingot et les 3 morceaux de fer étaient de même qualité et de même nature. Le Président les fait même rompre en séance. Quatre experts en écriture reconnaissent que la lettre signée Fumeron est bien de lui.

Le 17 juillet 1817, M.Bugeu chef du Jury est invité à répondre aux fameuses questions qui conditionnent le verdict et donc le sort des accusés. A la première, il répond « oui... Jean Fumeron est coupable d'avoir dans la nuit du 23 au 24 mai 1816 formé le dessein d'attenter à la vie de Pierre Nugue ou de toute autre personne, d'avoir attendu à cet effet plus ou moins de temps dans les Grands Bois de la

Millière, d'avoir donné volontairement la mort à Pierre Nugue dans le moment où il passait dans le chemin public qui traverse les dits grands bois et de lui avoir soustrait ensuite frauduleusement l'argent dont il était porteur « Une réponse longue mais qui signifie que le meurtre s'est fait dans trois conditions aggravantes : préméditation, guet apens et mobile sordide. Le code pénal et le Code d'instruction criminelle prévoient alors pour un tel délit... la peine de mort ».

A la question de la Cour : Jean Paillé est-il coupable ? la réponse est... non et on devine l'immense soulagement de celui-ci qui est acquitté et mis en liberté immédiatement.

On devine aussi l'accablement de Jean Fumeron qui, invité à faire une déclaration, se tait. Le Président rappelle au condamné qu'il a été jugé impartialement et qu'il pouvait se pourvoir en cassation. Ce que ses avocats vont faire. Le 21 août 1817, l'audience de la Section Criminelle de la Cour de Cassation se tient au Palais de Justice de Paris. Sa conclusion : « attendu la régularité de la procédure et la juste application de la peine aux faits déclarés constants par le Jury, la Cour...rejette le pourvoi de Jean Fumeron. » signé G.de Séligny, greffier.

Jean Fumeron ne reverra donc jamais la Baudonnière où il vit depuis onze ans, depuis son retour des armées. Les interrogatoires d'identité sont bien secs sur le chapitre des origines des accusés. Mais on peut attribuer à Fumeron une histoire assez pitoyable. Ce qui est sûr c'est qu'il est né en 1774 avec le règne de Louis XVI. Il a quinze ans quand la révolution éclate, 25 ans quand Bonaparte prend le pouvoir. Il fait deux allusions à son état de soldat mais malheureusement contradictoires pour moi. Il a quitté l'armée en 1805 mais il parle de la bataille de Vitry (le François) du 25 mars et ça ne peut être qu'en 1814....Toujours est-il qu'il a fait la guerre sous Napoléon. Or si la loi Jourdan votée en 1798 fondait le service militaire obligatoire pour les français célibataires âgés de 20 à 25 ans, sous Napoléon on n'incorpore que les pauvres

Je suis t'un pauvre
conscrit
De l'an mille huit cent dix
Faut quitter le Languedô
Avec le sac sur le dos

Le maire et aussi le Prêfet
N'en sont deux jolis cadets
Il nous faut tirer s'au sort
Pour nous conduire à la mort.



« Tout cela »...c'est l'affaire Nugue dont il devient maintenant la vedette, avec Jean Paillé son ami et voisin. Tellement que le 7 juin un mandat d'amener est délivré par Jean Baptiste Mauflastre remplissant par intérim les fonctions de juge d'instruction près le tribunal de Ière instance de Civray, à l'encontre des deux hommes.

Les interrogatoires du 10 juin se passent mal pour Fumeron. Jean Paillé va contredire certaines de ses déclarations concernant notamment le fusil et les projectiles qu'il utilise. Mais surtout, sans être un commissaire Maigret, Mauflastre sait mettre en difficulté l'accusé. Par exemple Jean Fumeron déclare qu'il ne charge jamais son fusil de lingots. Mais le juge l'entraîne à avouer qu'il en a planté un dans un têtard, à la fin d'une chasse au blaireau. En le plaçant dans l'impossibilité de nier qu'il savait qu'on l'accusait du meurtre, le juge accrédite l'idée que la lettre du 3 juin était une lettre d'adieu avant suicide. Fumeron réagit bien en disant que la maladie l'avait amené aux portes de la mort mais il a tort de dire qu'il ne sait pas lire ni écrire assez pour déchiffrer un document car sa lettre même avec des fautes ne peut passer pour un « gribouillage » comme il le dit. Enfin, il est obligé d'admettre qu'il sait couper du fer avec une vieille cognée, même s'il affirme que ce ne peut être de gros morceaux comme un clou à ferrer les chevaux.

L'enquêteur est méthodique ! il a acquis la certitude que Fumeron pouvait avoir tué Pierre Nugue avec un vieux fusil chargé de lingot et de clous de fer. Il veut maintenant cerner le mobile du vol. Il accule l'accusé avec une série de questions pour le confondre sur la provenance de la veste qu'il porte, du chaudron de cuivre qu'il a vendu à Gençay, de plusieurs outils qu'il a vendus à Civray et de 15 livres de fil trouvés dans son grenier. Il est peut-être convaincant quand il dit avoir pris sa veste dans un village lors d'une campagne militaire, il l'est moins quand il dit avoir eu les objets de son oncle et pas du tout quand il affirme innocemment ne pas savoir l'existence de ce fil dans son propre grenier.

Et on comprend qu'à l'issue de ces interrogatoires, Mauflastre délivre

deux mandats d'arrêt, et transforme les deux suspects en accusés officiels. Le 10 juin, Jean Fumeron et Jean Paillé dorment à la maison d'Arrêt de Civray, « jusqu'à nouvel ordre ».

Ils vont y rester longtemps car l'audition des témoins – 43 au total – prend du temps. Et le 10 avril 1817, Xavier Fradin, Substitut du Procureur du Roi près du Tribunal de Ière Instance de Civray ordonne qu'il soit fait une nouvelle enquête. Si bien que le Juge d'instruction Charles Jean Louis Albert Préveil, sans doute remis de sa maladie, réauditionne Jean Fumeron et Jean Paillé le 14 mai 1817. Apparemment dans le dossier, il n'y a pas d'éléments nouveaux et le 26 mai, il délivre une ordonnance de prise de corps des deux accusés, le dossier d'instruction est envoyé à la Cour Royale de Poitiers.

Le 5 juin, celle-ci en la chambre d'accusation prend l'arrêt suivant :

« La Cour » déclare qu'il y a lieu d'accuser Jean Fumeron et Jean Paillé... » pour quoi les renvoie à la Cour d'Assises de la Vienne pour y être procédé contre eux et statué ainsi que de droit, à l'effet de quoi il sera rédigé un acte d'accusation par le Procureur Général ».

C'est donc le procès et il s'ouvre en juillet 1817. La Cour d'Assises est présidée par Jacques François Balthazar Goubeau de la (Bilenerrie) ? Les deux accusés sont défendus par maître Limousineau et maître Garreau. Le défilé des témoins à charge et à décharge est long bien sûr, les interruptions de séances nombreuses pour raison de fatigue. Des experts sont convoqués – serrurier et arquebusier – dans le prétoire pour savoir si le lingot et les 3 morceaux de fer étaient de même qualité et de même nature. Le Président les fait même rompre en séance. Quatre experts en écriture reconnaissent que la lettre signée Fumeron est bien de lui.

Le 17 juillet 1817, M.Bugeu chef du Jury est invité à répondre aux fameuses questions qui conditionnent le verdict et donc le sort des accusés. A la première, il répond « oui... Jean Fumeron est coupable d'avoir dans la nuit du 23 au 24 mai 1816 formé le dessein d'attenter à la vie de Pierre Nugue ou de toute autre personne, d'avoir attendu à cet effet plus ou moins de temps dans les Grands Bois de la

Millière, d'avoir donné volontairement la mort à Pierre Nugue dans le moment où il passait dans le chemin public qui traverse les dits grands bois et de lui avoir soustrait ensuite frauduleusement l'argent dont il était porteur « Une réponse longue mais qui signifie que le meurtre s'est fait dans trois conditions aggravantes : préméditation, guet apens et mobile sordide. Le code pénal et le Code d'instruction criminelle prévoient alors pour un tel délit... la peine de mort ».

A la question de la Cour : Jean Paillé est-il coupable ? la réponse est... non et on devine l'immense soulagement de celui-ci qui est acquitté et mis en liberté immédiatement.

On devine aussi l'accablement de Jean Fumeron qui, invité à faire une déclaration, se tait. Le Président rappelle au condamné qu'il a été jugé impartialement et qu'il pouvait se pourvoir en cassation. Ce que ses avocats vont faire. Le 21 août 1817, l'audience de la Section Criminelle de la Cour de Cassation se tient au Palais de Justice de Paris. Sa conclusion : « attendu la régularité de la procédure et la juste application de la peine aux faits déclarés constants par le Jury, la Cour...rejette le pourvoi de Jean Fumeron. » signé G.de Séligny, greffier.

Jean Fumeron ne reverra donc jamais la Baudonnière où il vit depuis onze ans, depuis son retour des armées. Les interrogatoires d'identité sont bien secs sur le chapitre des origines des accusés. Mais on peut attribuer à Fumeron une histoire assez pitoyable. Ce qui est sûr c'est qu'il est né en 1774 avec le règne de Louis XVI. Il a quinze ans quand la révolution éclate, 25 ans quand Bonaparte prend le pouvoir. Il fait deux allusions à son état de soldat mais malheureusement contradictoires pour moi. Il a quitté l'armée en 1805 mais il parle de la bataille de Vitry (le François) du 25 mars et ça ne peut être qu'en 1814....Toujours est-il qu'il a fait la guerre sous Napoléon. Or si la loi Jourdan votée en 1798 fondait le service militaire obligatoire pour les français célibataires âgés de 20 à 25 ans, sous Napoléon on n'incorpore que les pauvres

Je suis t'un pauvre
conscrit
De l'an mille huit cent dix
Faut quitter le Languedô
Avec le sac sur le dos

Le maire et aussi le Prêfet
N'en sont deux jolis cadets
Il nous faut tirer s'au sort
Pour nous conduire à la mort.



CIRCUIT DES ETANGS (Nord)

Départ : aire de loisirs « des 3 fontaines »
 Distance : 11 kilomètres
 Durée : 2 h 45
 Balisage en jaune



CIRCUIT DE ROCHEVEILLE (Sud)

Départ : de l'église, centre bourg
 Distance : 10 kilomètres
 Durée : 2 h 30
 Balisage en jaune

Champagné Saint Hilaire est une petite localité vivante qui compte aujourd'hui 833 habitants, avec une cinquantaine de villages. Le bourg est perché sur une petite butte qui culmine à 195 mètres à Fougeret. Des antennes hertziennes y sont installées.

Champagné Saint Hilaire possède un somptueux haras, créé après la guerre par le Baron de Rotschild puis converti en ferme et maintenant réactivé. Des trotteurs internationaux viennent s'entraîner sur ce site.

La base de loisirs des 3 fontaines accueille de fin avril à fin septembre tous les amateurs de loisirs de plein air :

- Pêche dans le petit étang, toute la saison et dans le grand étang les mois de mai et septembre.
- Grande surface boisée ou aménagée pour le repos ou le pique-nique (barbecue sur place)
- Une partie du grand étang est aménagée pour la baignade non surveillée et la planche à voile.
- Jeux pour enfants, pédalos, mini-golf, terrain de boules, terrain de volley-ball.
- On peut également y trouver une buvette ouverte le samedi et le dimanche.
- Un parking attend les visiteurs. Le premier dimanche de juillet attire beaucoup de monde pour la randonnée pédestre qui s'achève par un pique-nique général.

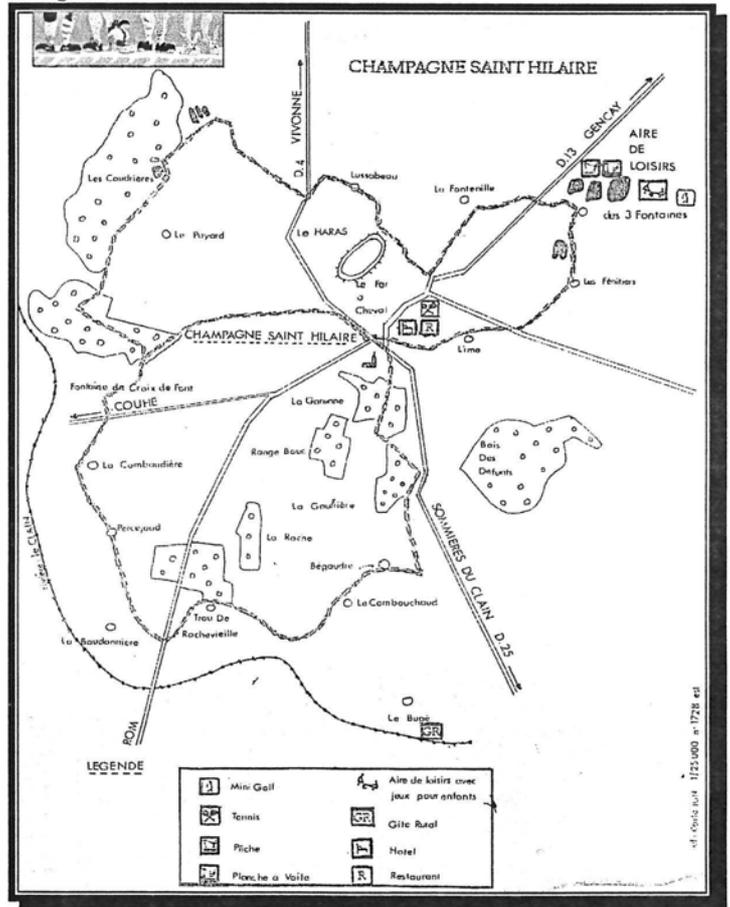
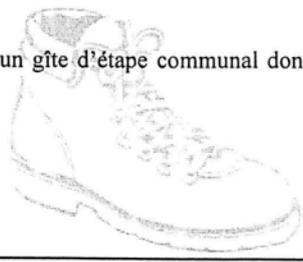
L'église que l'on contourne au départ du 2^{ème} circuit a conservé son portail roman du 12^{ème} siècle qui est classé monument historique. Mais Champagné Saint Hilaire possède bien d'autres témoignages du passé.

Beaucoup d'outils préhistoriques ont été retrouvés dans les champs, mais les plus anciens vestiges de construction sont visibles à la Baudonnière et à Moulin Neuf sous forme de chapiteau, de temple Gallo-Romain et de pilastre de Villa.

Le long du Clain demeure encore trois moulins : Moulin Vieux, Moulin Neuf, Moulin de Saix. Ils ont cessé de tourner mais les barrages existent toujours. De nombreux villages possèdent encore un logis ou un petit manoir.

L'un des plus anciens est celui de Grand Bois Brault qui date du 17^{ème} siècle. Celui de Lussabeau a appartenu au 18^{ème} siècle a une famille de chevalier, les Touzalin. Au gré des promenades on peut découvrir un ancien four à chaux au dessus de La Baudonnière envahi de broussailles, un ancien lavoir près de La Tuilerie, et à de nombreux carrefours des crucifix installés lors d'une mission catholique.

Hébergement et restauration : un restaurant, un gîte d'étape communal dont les repas peuvent être préparés par le traiteur local, gîte ruraux, tous commerces.



LES MANGEUX D'TERRE



Je r'passe tous les ans quasiment
Dans les mêm's parages,
Et tous les ans j'trouv' du chang'ment
De d'ssus mon passage ;
A tous les coups c'est pas l'mêm chien
Qui gueule à mes chausses ;
Et pis voyons, si je m'souviens,
Voyons dans c'coin d'Beauce.

Y avait dans l'temps un bieu grand ch'min
Cheminot, cheminot, chemine ! -
A c't'heur n'est pas pus grand qu'ma main...
Par où donc que j'chemin'rai d'main ?

En Beauc' vous connaissez pas ?
Pour que ren n'se parde,
Mang'rint on n'sait quoué ces gas-là,
I's mang'rint d'la marde !
Le ch'min c'était, à leu'jugé
D'la bonn'terr'pardue :
A chaqu'labour i's l'ont mangé
D'un sillon d'charrue...

O mon bieu p'tit ch'min gris et blanc
Su'l'dos d'oui que j'passe !
J'veux pus qu'on t'serr' comm' ça les
flancs,
Car moué, j'veux d'l'espace !
Ousqu'est mes allumett's ? ... A sont
Dans l'fond d'ma pann'tière...
Et j'frai ben r'culer vos mouéssons,
Ah ! les mangeux d'terre ! ...

Z'ont groussi leu'sarpents goulus
D'un peu d'glèb tout neuve ;
Mais ! pauv' chemin en est d'venu
Minc' comme eun' couleuvre.
Et moué qu'avais qu'li sous les cieux
Pour poser guibolle ! ...
L'chemin à tout l'mond, nom de Guieu !
C'est mon bien qu'on m'vol ! ...

Z'ont semé du blé su l'terrain,
Qu'i's r'tir'nt à ma route ;
Mais si j'leu's en d'mande un bout d'pain,
I's m'envoy'nt fair foute !
Et c'est p't-êt ben pour ça que j'voués,
A m'sur que c'blé monte,
Les épis baisser l'nez d'vant moué
Comm' s'i's avaient honte ! ...

Texte tiré du recueil de poèmes de Gaston Couté « La chanson d'un gâs qu'a mal tourné » Editions : Le Vent du Chemin à St Denis 93200



Dessin de GRANJOUAN - Copyright © by SPADEM PARIS 1975

Philippe V. Derik



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AN 2000



JANVIER

Mercredi 5 :
DON DU SANG à confirmer
Vendredi 7 :
Belote Aînés Ruraux
Samedi 15 :
Brioche ou repas DSB
Dimanche 16 :
Chasse à courre au renard
Samedi 29 :
Loto Gymnastique
Jeudi 20 :
Repas communal des Aînés

FEVRIER

Samedi 12 :
Belote DSB



MARS

Dimanche 5 :
Loto Comité des Fêtes
Mardi 7 : carnaval APE
Samedi 18 :
Théâtre des DSB
Dimanche 19 :
Repas des AFN
Vendredi 24 :
Belote Aînés
Samedi 25 :
Repas des Chasseurs

AVRIL

Samedi 1er :
Soirée USEP

Dimanche 9 :
Loto des Aînés



MAI

Samedi 6 :
concours de pétanque du
Comité des Fêtes
Dimanche 21 :
randonnée équestre,
VTT, et pédestre .
Samedi 27 :
voyage DSB
Dimanche 28 :
Remise des médailles de
la famille française

JUIN

Dimanche 4 :
Assemblée Générale de
la Chasse
Mercredi 22 :
repas annuel Aînés
Samedi 24 :
Course Cycliste
Dimanche 25 :
Foire à la laine, course
cycliste - vide grenier

JUILLET

Samedi 1er :
Fête des Ecoles
Dimanche 2 :
Randonnée
Jeudi 13 :
Feu d'artifice
Dimanche 23 :
Méchoui D.S.B.
Mercredi 26 :
Don du sang

AOÛT

Dimanche 13 :
Commémoration des combats

Vendredi 25 :
Belote des Aînés

SEPTEMBRE

Samedi 9 :
cartes de chasse



OCTOBRE

Samedi 14 :
Bal des AFN

Mercredi 18 :
Don du sang

Samedi 21 :
Loto APE

NOVEMBRE

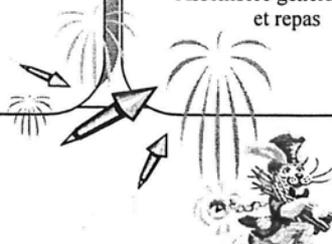
Dimanche 12 :
Loto paroissial

Samedi 25 :
Assemblée générale DSB
et repas

DECEMBRE

Dimanche 3 :
Marché de Noël

Jeudi 7 :
Assemblée Générale
aînés



ARTISANS ET COMMERÇANTS



Dénomination	Nom – prénom adresse	N° de téléphone
Médecins	Joël et Marie-Noël COUTURIER	05.49.37.33.33
Infirmières	Berthe CHAIGNON Annick MARANDET	05.49.37.98.75 05.49.88.25.70
Masseur - kinésithérapeute	Franck BELLANCOURT	05.49.37.30.73
Ambulance et Taxi	Catherine ROCHAULT	05.49.37.30.49
Psychothérapeutes	Gisèle ECALLE Joël SOULEZELLE	05.49.37.33.29 05.49.37.98.79
La Poste	Michel RUSSEIL	05.49.37.30.92
Bar – Restaurant	Auberge de la Prairie Café des Sports	05.49.37.30.88 05.49.37.30.51
Boucherie – Charcuterie – Traiteur	Max BERTRAND	05.49.37.30.99
Epicerie – Journaux – Tabac	Carole et Philippe BOUTRON	05.49.37.30.96
Boulangerie	Yann ROY Mr & Mme PAIRAULT « Le laitier »	05.49.37.30.63 05.49.30.10.73 05.49.43.64.54
Salon de Coiffure LONLI-LONLA	HEBRAS-CHOLET Hélène	05.49.52.28.70
Fromagerie Poitevine	Marcel CORNU	05.49.37.33.87
Vergers, Miel	Octave PIN	05.49.37.30.04
Fleurs et légumes	Thierry FRETIER	05.49.37.32.52
Entretien espaces verts	Frédéric PAILLET	05.49.37.27.52
Peintres en bâtiment	Albert BOISNARD Jean-Michel PAILLET	05.49.37.30.62 05.49.52.22.33
Plomberie - chauffage	Christian LEGRU	05.49.37.96.67
Maçonnerie	Michel TESSIER	05.49.37.30.82
Mécanique	Jean CAIL	05.49.37.30.45
Coopérative des agriculteurs de Civray et Chives		05.49.37.98.72
Négociants en bestiaux	BONNET Frères Jean-François VUZE	05.49.37.31.99 05.49.37.31.21
Abattoir	S.R.V. – Ets DOUX	05.49.37.31.33
Ecurie Saint Hilaire	Entraînement - visites	05.49.37.33.72
Haras de Saint Hilaire		05.49.37.28.09
Travaux agricoles	Michel PIERRON S.A.R.L. La Combaudière (Fils Gagnaire)	05.49.59.34.39 05.49.37.30.23
Crédit Agricole		05.49.37.30.52
GROUPAMA	Agence de Gençay	05.49.53.14.16
GITES RURAUX	Le Bugé Bois Brault La Rouère Le Pontreau Gîte d'étape communal « Marguerite »	05.49.37.31.10 05.49.31.31.52 05.49.55.00.04 05.49.42.04.49 05.49.37.30.91



Droit de réponse - Droit de réponse -



Ont participé à la réalisation du bulletin



Les Associations dont celles de Champagné Saint Hilaire,
la S.R.V., le S.I.V.E.E.R., les enseignants,
Françoise PASQUAY, Claude FILLON, Annette NADEAU,
Aline GOURDEAU, Olivier PIN, Frédéric DURIVAUT,
Louis VIBRAC, Annie BOILLEDIEU, Chrystelle PAUMARD.

Édition :
Vienne Services

Périodicité :
Un numéro en janvier



**Bulletin Municipal
de Champagné Saint Hilaire
2000**